

Mars 2011

RECHERCHE À L'UTM

ETUDES DOCTORALES

ÉTAPES DE LA THÈSE

FINANCER SA THÈSE

EUROPE ET INTERNATIONAL

INSERTION PROFESSIONNELLE

Les Aventures du Doctorant



à l'Université Toulouse II-Le Mirail

VALORISATION

ASSOCIATIONS

DOC

BIBLIOGRAPHIE

Université de Toulouse II-Le Mirail

5, allées Antonio Machado 31058 TOULOUSE cedex 9

<http://www.univ-tlse2.fr/>



RECHERCHE À L'UTM

ETUDES DOCTORALES

ÉTAPES DE LA THÈSE

FINANCER SA THÈSE

EUROPE ET INTERNATIONAL

INSERTION PROFESSIONNELLE

Les Aventures du Doctorant



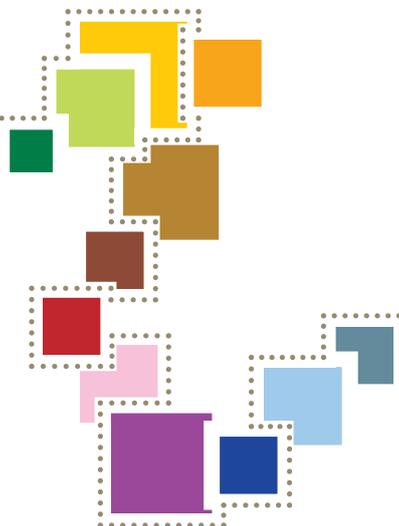
à l'Université Toulouse II-Le Mirail

VALORISATION

ASSOCIATIONS

DOC

BIBLIOGRAPHIE



Ce document élaboré et rédigé de façon collective au sein de l'Université Toulouse II a pour objectif de vous transmettre les informations utiles au bon déroulement de votre parcours doctoral.

Vos remarques et commentaires nous permettront sans aucun doute d'améliorer ce document, n'hésitez pas à nous les adresser¹ !

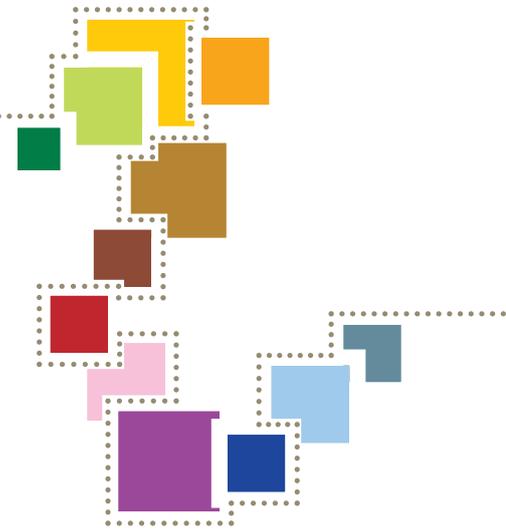
Au nom du Comité de pilotage, je vous souhaite, à toutes et à tous,
de belles Aventures Doctorales

Chantal Zaouche Gaudron

Les Aventures
du Doctorant
à l'Université Toulouse II-Le Mirail

Sommaire

■ Mot de la Vice Présidence du Conseil Scientifique.....	5
■ La recherche à l'UTM.....	7
■ Les Etudes Doctorales.....	10
Les Ecoles Doctorales.....	10
La Division des Ecoles Doctorales	10
■ Les étapes de la thèse.....	15
Démarche scientifique	16
Parcours administratif.....	17
Admission.....	17
Modalités de dépôt de la thèse.....	17
Composition du jury.....	19
Elaboration du procès-verbal.....	19
Après la soutenance.....	19
■ Financer sa thèse ?.....	22
Contrat Doctoral Unique.....	23
CIFRE.....	24
Vacations.....	24
Charge d'enseignement.....	24
ATER.....	24
Contractuel.....	24
Salarié.....	24
■ En route vers l'Europe et l'International ?.....	26
Accueil des étudiants étrangers.....	27
Co-tutelle internationale.....	27
Aide à la Mobilité Internationale des Doctorants	28
Réseaux européens et internationaux	29
Mobilité doctorale et post-doctorale	30
■ L'insertion professionnelle : une thèse pour quels métiers ?.....	35
■ La thèse et la valorisation.....	42
■ Les Associations de doctorants.....	45
■ Où trouver la doc ?.....	49
■ Quelques références utiles.....	52



Le mot de la Vice-Présidente du Conseil Scientifique

Vous êtes inscrit-e-s en doctorat à l'Université de Toulouse-II Le Mirail pour y réaliser une thèse. Ce guide a été réalisé à votre attention.

À l'origine de toute thèse, il y a d'abord le désir personnel de s'engager dans ce qui constitue une véritable aventure intellectuelle qui requiert du temps et de l'énergie et de la constance. Vous la vivrez dans des conditions variées, selon que vous disposerez ou non d'un financement de thèse, selon qu'il vous faudra ou non investir un terrain proche ou éloigné, travailler sur des documents ou des archives, mener des expérimentations, conduire des fouilles, des observations ou des entretiens...

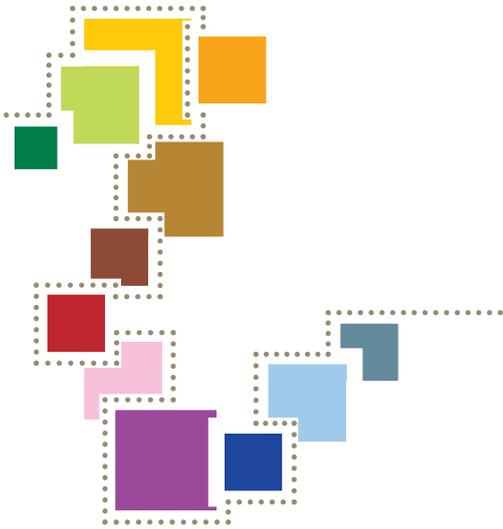
Mais cette aventure ne se mène pas seul-e. Elle se tisse dans des interactions constantes, des échanges, d'abord avec votre ou vos directeur-trice-s de thèse, avec votre directeur-trice d'unité de recherche, mais également avec vos pairs, au sein de l'équipe dans laquelle vous serez inséré-e, plus largement avec la communauté que constitue les chercheurs et enseignants-chercheurs qui travaillent sur votre thématique ou dans votre champ et que vous rencontrerez à l'occasion de séminaires ou de colloques.

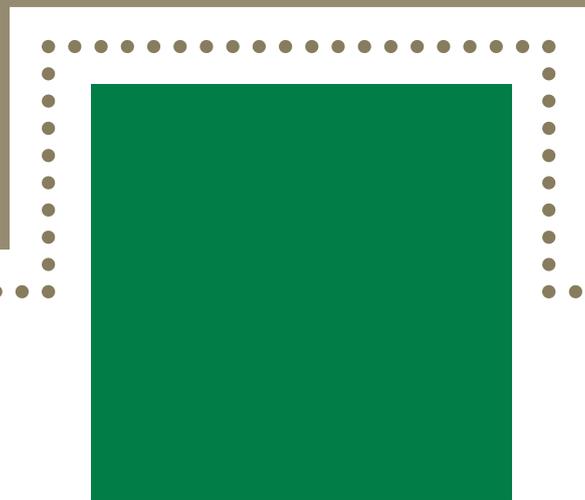
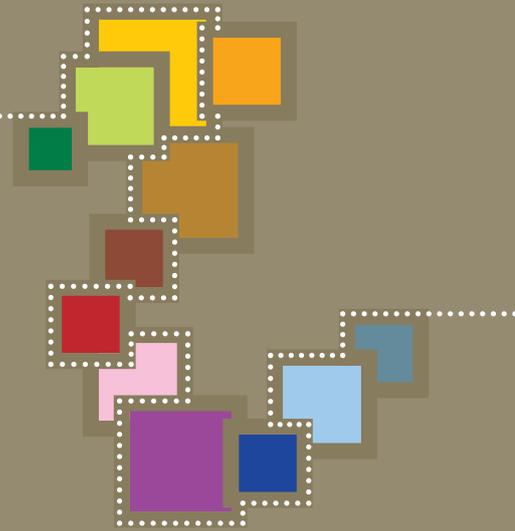
Elle s'inscrit également dans un environnement où vous trouverez des ressources : une Unité de Recherche, une École Doctorale, un Établissement et ses services, une Direction de la Recherche. Encore vous faut-il connaître ces ressources pour les mobiliser.

Ce document les recense, les localise, identifie les personnes susceptibles de les mettre à votre disposition. Il constitue le *vade mecum* de vos études doctorales pour vous permettre de mieux organiser votre parcours doctoral. Une thèse débouche sur les métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur, et elle conduit aussi de plus en plus vers d'autres fonctions, dans d'autres structures. Les savoir faire et penser que vous aurez déployés tout au long de cette aventure, vos capacités de méthode et d'analyse vous permettront d'acquérir de nombreuses compétences que vous pourrez mobiliser et valoriser.

Muni-e-s de ce précieux viatique, je vous souhaite de vivre l'aventure de la production de nouveaux savoirs avec passion.

Marie-Christine Jaillet





La recherche à l'Utm



Les Aventures
du Doctorant

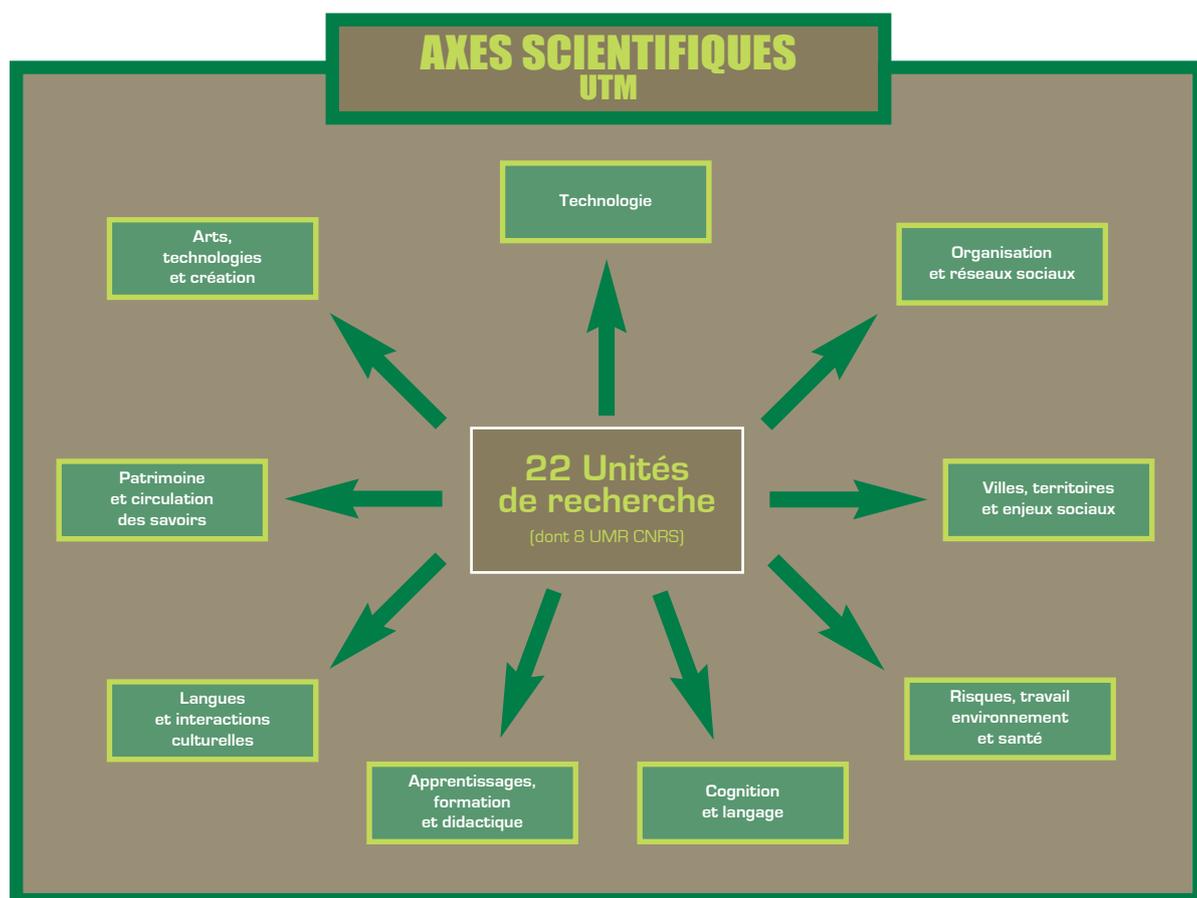
à l'Université Toulouse II-Le Mirail



La recherche à l'Utm

Les Aventures
du Doctorant
à l'Université Toulouse II-Le Mirail

L'Université de Toulouse Le Mirail est, dans ses domaines de prédilection, Arts Lettres Langues (ALL), Sciences Humaines et Sociales (SHS), et secondairement dans le domaine des Sciences et Technologies une grande université de recherche qui constitue un cadre propice à la conduite d'une thèse. Avec une vingtaine d'Unités de Recherches, regroupées au sein de la Maison de la Recherche et du pavillon de la recherche, elle couvre un vaste panorama disciplinaire et thématique :



La Maison de la Recherche (MDR) abrite également la Direction d'Appui à la Recherche (DAR) qui regroupe l'ensemble des services d'appui à la recherche (administration et gestion financière, organisation et promotion de manifestations scientifiques, valorisation de la recherche, gestion des études doctorales ...)

Le pilotage politique de la recherche est assuré par le Conseil Scientifique (CS) composé de 40 membres dont des élus représentant les doctorants. Celui-ci s'appuie dans son travail sur plusieurs instances : un bureau, des commissions (par exemple, une commission sur la valorisation de la recherche présidée par un vice-président délégué, mais également une commission sur la diffusion des savoirs animée par un rapporteur). Il se réunit au moins une fois par mois en formation plénière.



La recherche à l'Utm

Les Aventures
du Doctorant
à l'Université Toulouse 2-Le Mirail

Les structures de recherche

12 Unités de recherche

CREG : Centre de Recherche et d'Études Germaniques
CAS : Cultures Anglo-Saxonnes
ERRAPHIS : Équipe de Recherche sur les Rationalités Philosophiques et les Savoirs
IRIEC : Institut de Recherches Intersites Études Culturelles
LARA : Laboratoire de Recherche en Audiovisuel
LERASS : Laboratoire d'Études et de Recherches Appliquées en Sciences Sociales
LLA : Lettres, Langues et Arts
PLH : Patrimoine, Littérature, Histoire
PDPS : Psychologie du Développement et Processus de Socialisation
Unité de recherche interdisciplinaire OCTOGONE
Il Laboratorio
LCPI : Laboratoire Psychologie Clinique, Psychopathologique et Interculturelle

8 Unités Mixtes de Recherche avec le CNRS

- 6 UMR-CNRS hébergées par UTM :
CERTOP : Centre d'Étude et de Recherche Travail, Organisation, Pouvoir
CLLE : Cognition, Langues, Langage, Ergonomie
FRAMESPA : France Méridionale et Espagne
GEODE : Géographie de l'Environnement
LISST : Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires
TRACES : Travaux et Recherche Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés

- 2 UMR-CNRS dans lesquelles UTM est également impliquée :

IMT : Institut de Mathématiques de Toulouse
IRIT : Institut de Recherche en Informatique de Toulouse

2 Unités Mixtes de Recherche du Ministère de l'agriculture

Dynamiques Rurales
EFTS : Education, Formation, Travail, Savoirs

6 Structures fédératives

- 3 Structures Fédératives hébergées par l'UTM :
Institut Fédératif d'Études et de Recherches Interdisciplinaires Santé et Société (IFERISS)
Institut de Recherche Pluridisciplinaire en Arts, Lettres et Langues (IRPALL)
Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse (MSHS-T)

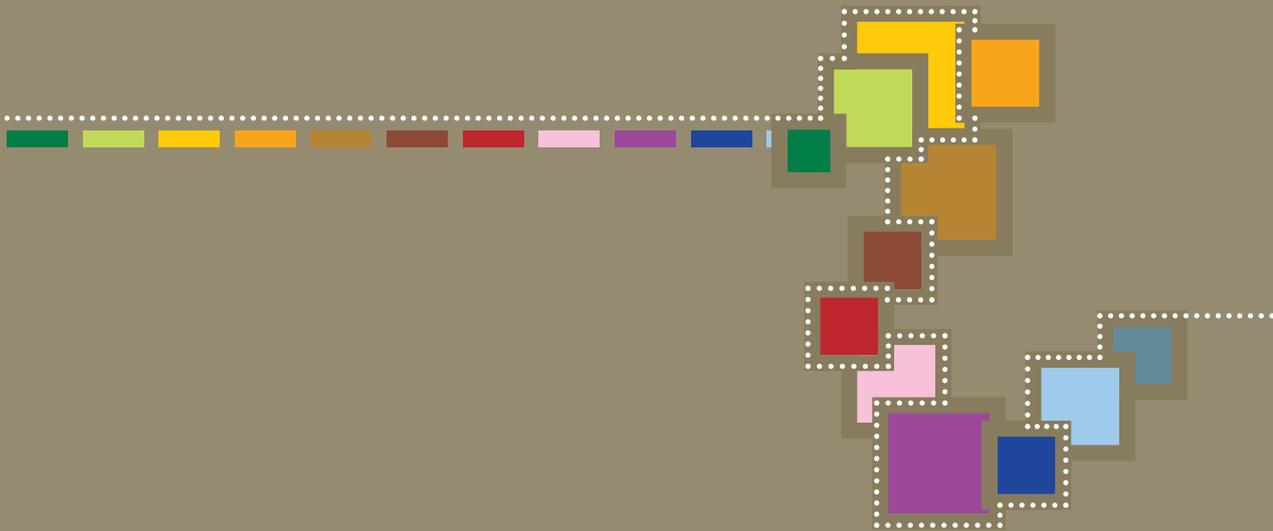
- 3 Structures Fédératives dans lesquelles l'UTM est également impliquée :

Institut des sciences du cerveau
Structure Fédérative de Recherche en Mathématiques et en Informatique de Toulouse (FREMIT)
Systèmes habitat&habitant, pour un objectif de développement durable (SH&HD)

6 Ecoles doctorales

ALLPH@ : Arts, Lettres, Langues, Philosophie et Communication
CLESCO : Comportement, Langage, Education, Socialisation, Cognition
TESC : Temps, Espaces, Sociétés, Cultures
AA : Aéronautique et Astronautique
EDSYS : Ecole Doctorale Systèmes
MITT : Mathématiques, Informatique, Télécommunications de Toulouse





Les Etudes Doctorales



Les Aventures
du Doctorant

à l'Université Toulouse II-Le Mirail



Les Etudes Doctorales

Les Aventures
du Doctorant
à l'Université Toulouse II-Le Mirail

Les Ecoles Doctorales (ED)

Depuis une dizaine d'années, le cadre du Doctorat a évolué, et l'on parle désormais d'Etudes Doctorales. De ce fait, les Ecoles Doctorales jouent un rôle stratégique dans la politique universitaire de par les missions plurielles qu'elles remplissent. Elles sont accréditées, après une évaluation nationale, par le Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur.

L'UTM est établissement tutelle de 3 Ecoles Doctorales à titre principal : Arts, Lettres, Langues, Philosophie, Communication (ALLPH@), Comportement, Langage, Education, Socialisation, Cognition (CLESCO) et Temps, Espaces, Sociétés, Cultures, (TESC) et, à titre secondaire, des ED Aéronautique Astronautique (AA), Mathématiques Informatique Télécommunications de Toulouse (MITT), et Systèmes (EDSYS).

Les ED s'articulent avec des Unités de Recherche (UR), des écoles (ENFA, Ecole d'architecture...), des organismes de recherche (INSERM, CNRS...) mais aussi avec le Collège Doctoral Université de Toulouse (CDUT) et le Pôle de Recherche de l'Enseignement Supérieur Toulouse Midi-Pyrénées (PRES). La fonction essentielle de l'Ecole Doctorale est d'assurer aux doctorants une formation à la recherche et par la recherche et leur offrir les meilleures possibilités pour leur insertion professionnelle.

L'arrêté du 7 août 2006 précise que "la formation doctorale est organisée au sein des écoles doctorales". (<http://www.admi.net>).

L'objectif pédagogique de l'ED est ainsi double :

- apporter une culture pluridisciplinaire dans le cadre d'un projet scientifique cohérent et compléter la formation disciplinaire par des apports d'outils communs à l'ensemble des disciplines ou sous-disciplines représentées au sein de l'ED ;
- proposer une ouverture vers le monde professionnel et vers l'Europe et l'International.
Pour assurer la vie au sein de l'Ecole Doctorale, plusieurs missions sont accomplies : - mettre en place l'offre de formation et garantir une activité scientifique de qualité : 100h sont à réaliser dans les deux premières années de thèse au sein des différents axes proposés.

Les Ecoles Doctorales de l'UTM sont particulièrement attentives à la principale mission qui leur incombe à savoir, proposer une offre de formation de qualité qui soit le plus possible en adéquation avec les besoins des doctorants.

- choisir les doctorants et attribuer les Contrats Doctoraux Uniques (CDU) et les éventuels autres financements
- assurer le suivi des thèses et la qualité de l'encadrement
- aider à l'insertion professionnelle des docteurs - ouvrir à l'Europe et l'International

La Division des Ecoles Doctorales (DED)



La Division des Etudes Doctorales (DED) gère les activités des Ecoles, la gestion de la scolarité des doctorants et le suivi de différents dossiers (Contrat Doctoral Unique, allocations de recherche, co-tutelle internationale, dérogation des frais d'inscription, stages, inscription des étudiants étrangers...).

Ainsi, la DED gère toutes les étapes de l'inscription des doctorants (environ 900 inscrits par an), de la validation du parcours de formation mis en place par les Ecoles Doctorales et organise les soutenances de thèse.

Elle assure l'accueil des doctorants et la diffusion des informations ou calendriers les concernant. Elle dispose d'outils de suivi statistique des doctorants pour répondre aux besoins d'information, aux enquêtes ministérielles en particulier, en matière de financement, de suivi des thèses, d'insertion professionnelle...



Contacts : Katia Dago
05 61 50 35 13
Mail : responsable.ded@univ-tlse2.fr



Les Etudes Doctorales

Les Aventures
du Doctorant
à l'Université Toulouse II-Le Mirail

Arts, Lettres, Langues, Philosophie, Communication (ALLPH@)



L'ED est dirigée par Monique Martinez Thomas. L'établissement désigné comme établissement support pour assurer la responsabilité administrative de l'Ecole Doctorale est l'Université de Toulouse-Le Mirail (UTM, Toulouse 2). L'ED est co-accréditée avec l'Université Paul Sabatier (UPS, Toulouse 3).

ALLPH@regroupe les Unités de Recherche de Midi-Pyrénées relevant des disciplines suivantes :

Arts (arts du spectacle, musique, cinéma, arts plastiques et appliqués), Lettres modernes et classiques, Langues (anglais, espagnol, allemand, italien, arabe, russe, portugais), Philosophie, Sciences de l'information et de la communication

L'ED est pluridisciplinaire et fédérée autour des formes multiculturelles de la créativité humaine. Elle regroupe 8 unités de recherche à l'UTM et 2 à l'UPS. Les doctorants qu'elle forme sont des personnes ressources pour penser le monde scientifique et technologique de demain, pour analyser les formes artistiques et culturelles, pour inventer de nouvelles stratégies de communication. <http://alpha.univ-tlse2.fr>



Contacts : Monique Martinez-Thomas
Mail : martinez@univ-tlse2.fr

Comportement, Langage, Education, Socialisation, Cognition (CLESCO)



L'ED est dirigée par Chantal Zaouche Gaudron, et co-dirigée à l'UPS par Michèle Fabre-Thorpe. L'établissement désigné comme établissement support pour assurer la responsabilité administrative de l'Ecole Doctorale est l'Université de Toulouse-Le Mirail (UTM, Toulouse 2). L'ED est co-accréditée avec l'Université Paul Sabatier (UPS, Toulouse 3).

CLESCO regroupe les Unités de Recherche de Midi-Pyrénées relevant des disciplines suivantes : ergonomie, neuropsychologie, neurosciences, psychologie, sciences du comportement, sciences du mouvement humain, sciences de l'éducation, sciences du langage.

L'ED est multidisciplinaire et assure la cohérence scientifique de plusieurs unités de recherche : 5 unités de recherche à l'UTM et 4 unités de recherche à l'UPS.

Ces 9 unités de recherche représentent un important potentiel de recherche tant dans la Région Midi-Pyrénées que sur le plan national. <http://clesco.univ-tlse2.fr>



Contacts : Chantal Zaouche Gaudron
Mail : chantal.zaouche@univ-tlse2.fr

Temps Espace Société Cultures (TESC)



L'ED TESC est co-accréditée avec quatre établissements : l'INPT, l'ENSAT (Ecole Nationale d'Architecture de Toulouse), l'EHESS et l'Université Toulouse 1. Elle est aussi associée à deux autres établissements constitutifs, dans la région, de l'agropole toulousaine : l'ENFA et l'INRA.

Elle regroupe aujourd'hui 9 Unités de Recherche (dont 8 UMR) spécialisées dans les sciences humaines et sociales, l'économie et l'architecture. Elle est dirigée par Colette Zytnicki.

<http://tesc.univ-tlse2.fr>



Contacts : Colette Zytnicki
Mail : zytnicki@univ-tlse2.fr

Les représentants des doctorants des 3 ED

Tous les 2 ans, les doctorants élisent leurs représentants au sein de leur école : ALLPH@, CLESCO ou TESC. Issus d'Unités de recherche de l'UTM et l'UPS, ils s'engagent activement dans la vie des ED et se font l'écho de l'ensemble des doctorants, notamment lors des conseils des ED où sont abordées les problématiques les concernant : offre de formation, déroulement de la thèse (financement, encadrement), et insertion des jeunes docteurs.

Leur rôle est aussi de favoriser les échanges entre doctorants et ils organisent annuellement des rencontres conviviales : journée scientifique, table ronde sur l'insertion professionnelle...





Les Etudes Doctorales

Les Aventures
du Doctorant
à l'Université Toulouse II-Le Mirail

En collaboration avec les équipes administratives, les représentants doctorants des Unités de Recherche et les associations de doctorants, diffusent également les informations concernant le fonctionnement de l'ED, l'actualité scientifique et les réseaux associatifs.



Pour toute question, n'hésitez pas à contacter :

Représentants des doctorants CLESCO : reclesco@univ-tlse2.fr ; <http://clesco.univ-tlse2.fr>

Représentants des doctorants ALLPH@ : <http://alpha.univ-tlse2.fr>

Représentants des doctorants TESC : <http://tesc.univ-tlse2.fr>

Les élus doctorants au Conseil Scientifique (CS)

Les représentants des doctorants au sein du Conseil Scientifique sont élus tous les deux ans, à l'occasion de l'élection des trois conseils centraux de l'université (CA, CEVU et CS).

Dans le cadre du CS, les élus doctorants débattent de la politique scientifique de l'université et des orientations en matière de recherche à l'UTM. Plus largement, leur rôle consiste à : informer les doctorants, les défendre et organiser la solidarité entre doctorants de toutes filières. La précarité des doctorants, leur insertion professionnelle ou leur encadrement sont autant de sujets qui les préoccupent. Ils organisent, en collaboration avec l'ensemble des représentants doctorants, des réunions sur ces thèmes : vous y êtes les bienvenus !



contact : re.mirail@gmail.com

Pour s'inscrire à la mailing list : representants-etudiants-utm@googlegroups.com

Pôle de Recherche de l'Enseignement Supérieur Toulouse Midi-Pyrénées (PRES)



Le PRES est la structure de rattachement des Ecoles Doctorales. C'est sous le sceau de l'Université de Toulouse mis en place par le PRES que sont délivrés les doctorats en Midi-Pyrénées. Parmi les 15 ED du site midi-pyrénéen, 6 sont accréditées à l'UTM.

<http://www.univ-toulouse.fr>

Collège Doctoral Université de Toulouse (CDUT)

Les Ecoles Doctorales de l'Université de l'UTM font partie du CDUT, dirigé par Monique Martinez. Lorsque les établissements d'enseignement supérieur de Midi Pyrénées se sont regroupés pour créer le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur de Toulouse, les écoles doctorales qui sont des structures pluri-établissements ont trouvé un espace commun dans le Collège Doctoral. Ce Collège, sis à l'UPS, organise des formations non scientifiques communes à tous les ED, des formations en langues et s'occupe notamment de la formation à l'enseignement supérieur pour les Doctorants Contractuels avec Charge d'Enseignement (DCCE). Le collège œuvre pour la visibilité internationale du doctorant toulousain, son insertion dans le tissu économique, industriel et culturel de la région (Rencontres Doctorants et Entreprises) et attache une importance toute particulière à l'ouverture du doctorant à la culture.

<http://www.univ-toulouse.fr>

Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse (MSH-T)



La MSHS-T est une structure fédérative adossée sur les trois universités toulousaines et le CNRS. Elle fédère 20 unités de recherche autour de projets scientifiques transversaux à dominante Sciences Humaines et Sociales. La MSHS-T récompense chaque année, par un prix, une thèse à caractère interdisciplinaire d'une grande qualité scientifique.

La MSH toulousaine fait partie d'un réseau national de 22 MSH. Son originalité est son fort soutien au développement de projets scientifiques entre les Sciences Humaines et Sociales et les Sciences formelles (mathématiques, sciences pour l'ingénieur, informatique). Le projet scientifique de la MSHS-T est construit dans le respect des cinq « i » structurant la charte du réseau des MSH : Interdisciplinarité, coopération inter-Institutions, Implantation territoriale, Identité scientifique et développement International.



Contact : Bertrand Jouve

Directeur MSHS Toulouse

Maison de la Recherche, Université de Toulouse 2

Mail : jouve@univ-tlse2.fr

Tel : 05 61 50 42 80



Les Etudes Doctorales

Les Aventures
du Doctorant
à l'Université Toulouse 2-Le Mirail

Institut de Recherche Pluridisciplinaire en Arts, Lettres et Langues (IRPALL)
(FED 4098)



Structure fédérative, l'Institut IRPALL est ouvert aux doctorants des trois Écoles doctorales de l'UTM (Alph@, TESC, CLESCO) et à l'ensemble des chercheurs du site toulousain. L'Institut est une structure fédérative qui propose tout au long de l'année des ateliers, des séminaires, des journées d'étude et des colloques internationaux dont les contenus scientifiques peuvent être validés dans le cadre du parcours de formation du doctorant. L'Institut recouvre les domaines des Arts, des Lettres et des Langues en les croisant, grâce à des programmes de recherche innovants et des approches méthodologiques originales. Les chercheurs participants aux activités et aux manifestations de l'Institut ont à cœur de développer une approche pluri- et inter-disciplinaire. Le doctorant trouvera à l'Institut des contenus scientifiques et méthodologiques lui permettant d'enrichir ses propres travaux de recherche.

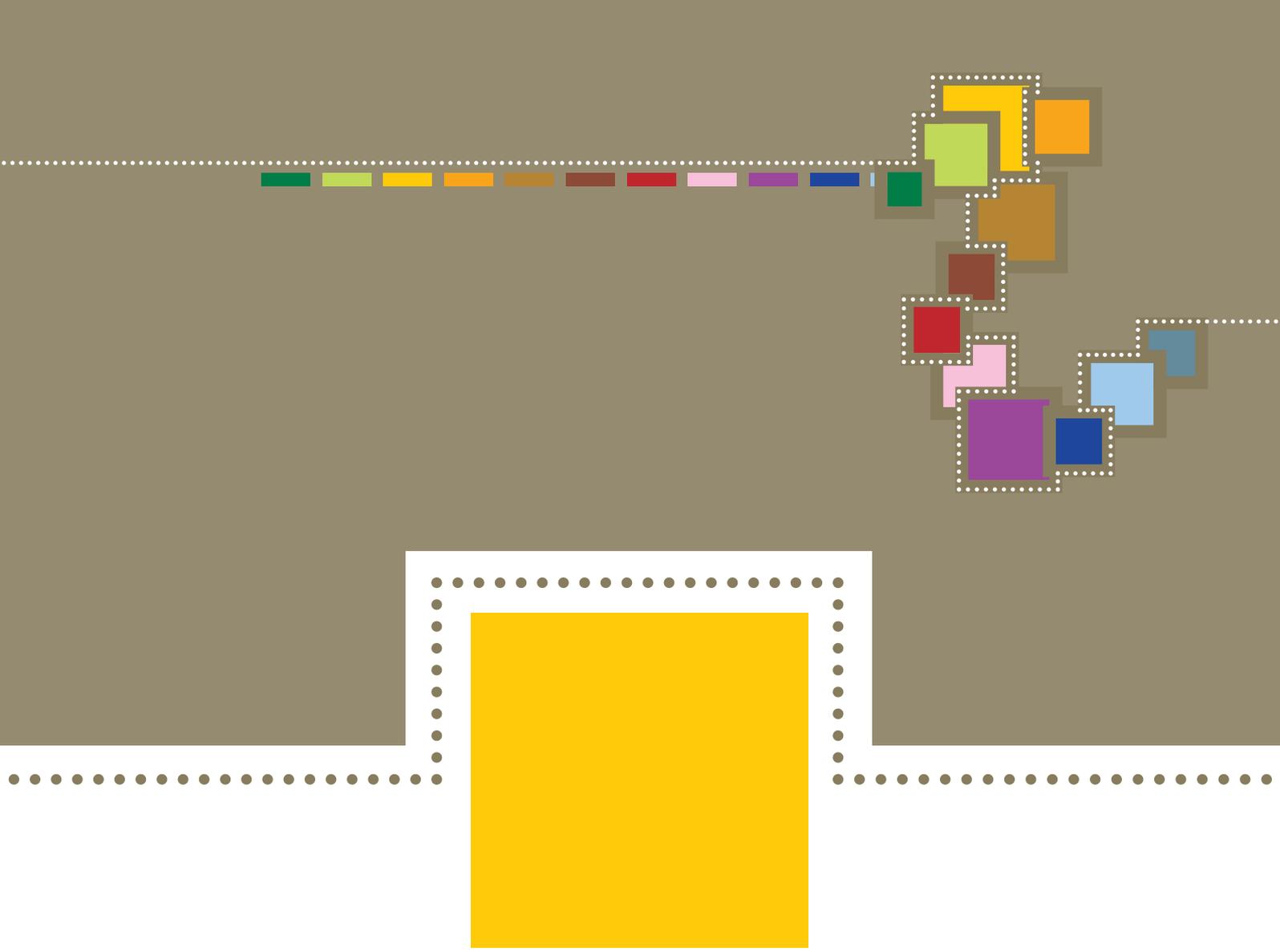


Directeur : Michel Lehmann, porte D242, lehmann@univ-tlse2.fr

Responsable administrative : Christine Calvet, porte D147, calvet@univ-tlse2.fr

Secrétariat (sauf mercredi) : Bernadette Moussié, porte D134, moussie@univ-tlse2.fr





Les Etapes de la thèse



Les Aventures
du Doctorant 

à l'Université Toulouse II-Le Mirail •••••



Les Etapes de la thèse

Démarche scientifique

Le doctorat est préparé, dans une Ecole Doctorale accréditée, au sein d'une Unité de recherche reconnue après évaluation nationale.

Il est préparé sous la responsabilité d'un directeur de thèse rattaché à cette école, dans le cadre d'une codirection avec un autre professeur français ou d'une cotutelle avec l'étranger. Le doctorat est un diplôme national et/ou européen qui se prépare en 3 ans (la 4^{ème} année est dérogatoire) et qui s'achève par la soutenance d'une thèse ou d'un ensemble de travaux.

Vous êtes titulaire d'un Master2 Recherche ou Professionnel et vous souhaitez poursuivre en Doctorat. Deux conditions préalables sont nécessaires : la première est d'avoir obtenu au moins la mention Bien en M2 (sauf cas dérogatoire). Si vous avez obtenu un Master2Pro, un dossier complémentaire est requis.

Avant de s'inscrire, plusieurs questions à se poser :

• **De façon générale : quel est votre objectif en poursuivant en thèse ? Quelles sont vos perspectives professionnelles ?**

Votre motivation est une des conditions essentielles pour réaliser votre thèse sachant que l'investissement en temps et en énergie est important et qu'il devra être constant durant les 3 années nécessaires à la finalisation de votre parcours doctoral.

- De façon plus précise :

• **quel est votre projet de recherche ?**

- n'est-il pas déjà choisi ou réalisé par une autre personne ?

Pour vous en assurer : le fichier central des thèses <http://w3.rech.univ-tlse2.fr/ed/scolarite.htm>
<http://ded.univ-tlse2.fr>

- quelles sont les autres thèses déjà soutenues dans le domaine ?

Pour le savoir : consulter la documentation à la bibliothèque universitaire

<http://w3.bu-centrale.univ-tlse2.fr> ou le site SUDOC : <http://www.sudoc.abes.fr/>

• **dans quel domaine disciplinaire s'inscrit-il ? et quelle est la mention de doctorat que vous obtiendrez ? Pour en savoir plus : <http://ded.univ-tlse2.fr/>**

• **quelle Unité de recherche est susceptible de vous accueillir et plus précisément encore, qui dirigera votre thèse ?**

Une Unité de recherche est une équipe d'accueil liée directement à une ED. Sa mission est d'accompagner votre parcours doctoral par l'activité de formation à la recherche qu'elle offre. Le directeur de thèse doit être Professeur des universités ou Maître de Conférences Habilité à Diriger des Recherches (HDR) ou Docteur d'Etat ou assimilé Professeur. Pour en savoir plus : Arrêté du 23 novembre 1988 relatif à l'habilitation à diriger des recherches : <http://www.edsp.ens-cachan.fr/arrête-du-23-novembre-1988-relatif-aux-hdr-64068.kjsp?RH=1245152196691> Il est prudent, voire nécessaire, de contacter les directeurs d'unité et les directeurs de thèse potentiels pour s'assurer de leurs domaines de compétence et de leur disponibilité en tant que futur directeur (depuis l'arrêté du 7 août 2006, le nombre de thèses par encadrant est limité) puis de leur présenter votre projet de recherche articulé aux perspectives scientifiques développées au sein de l'Unité.

• **quelle est la durée d'une thèse ?**

La durée recommandée est de 3 ans. Une quatrième année dérogatoire peut être accordée. Au-delà, votre dossier doit être examiné par la Commission des thèses des ED et la dérogation n'est pas systématique !

• **comment allez-vous financer votre thèse ?**

Réaliser une thèse demande du temps et de l'énergie. La prise en considération de vos moyens de subsistance est absolument nécessaire avant de vous engager dans un parcours doctoral. Vous devez débattre de cet aspect avec votre futur directeur de thèse afin d'être dans les meilleures conditions possibles pour réaliser votre thèse dans les délais impartis. STP Benoît à mettre vraiment en évidence !!!

Vous avez émis des réponses à l'ensemble de ces questions, il est temps à présent de passer aux formalités administratives !



Les Etapes de la thèse

Parcours administratif

Admission

L'inscription en doctorat se déroule en deux temps :

- **Le dossier d'admission**, téléchargeable sur le site des Ecoles Doctorales, doit être rempli et signé par les différentes parties (le doctorant, les directeurs de thèse et d'Unité de recherche) avant d'être remis au secrétariat de l'Ecole en respectant les dates d'inscription en vigueur. Vous devez remplir ce dossier avec le plus grand soin car la décision d'admission, le suivi de votre scolarité et l'inscription de votre thèse au Fichier Central des Thèses découlent des données que vous avez saisies. Vous devez également signer la Charte des Thèses qui contractualise les droits et les devoirs de toutes les parties (le doctorant, les directeurs de thèse et d'Unité de recherche, le directeur de l'Ecole Doctorale).
- **Après l'avis favorable de l'Ecole Doctorale** à votre demande d'admission, un dossier d'inscription administrative est envoyé à votre domicile avec une date de rendez-vous pour procéder à votre inscription à l'UTM (paiement des droits de scolarité et retrait de la carte étudiant).

Inscriptions ultérieures

Vous devez OBLIGATOIREMENT vous inscrire à chaque rentrée universitaire pendant la durée de votre thèse en respectant les dates d'inscription en vigueur. Une non réinscription est considérée comme un abandon.

Là encore, l'inscription se déroule en deux temps :

- Le dossier de renouvellement d'inscription (et demande de dérogation le cas échéant) doit être remis, une fois rempli et signé, au secrétariat de l'Ecole
- L'inscription administrative se fait sur rendez-vous selon les dates d'inscription en vigueur.

Modalités de dépôt de la thèse 6 semaines minimum avant la date de soutenance

- **L'Equipe d'accueil** doit envoyer un exemplaire à chaque membre du jury.
- **Division des Etudes Doctorales (DED) : le dossier de soutenance est constitué par le doctorant**, auprès de la secrétaire en charge de l'ED concernée, avec les pièces suivantes :
 - Dossier renseigné par le Directeur de thèse, proposant la composition du jury avec les noms, prénoms, grades et adresses (professionnelles et personnelles) de chacun des membres ainsi que la date prévue de soutenance et indiquant les 2 pré-rapporteurs ; <http://w3.rech.univ-tlse2.fr/ed/scolarite.htm> <http://ded.univ-tlse2.fr>
 - Résumé de la thèse français/ anglais sur papier recto A4, signé par le Directeur de la thèse et une version sur CD,
 - « Formulaire d'enregistrement au Fichier central des thèses soutenues » fourni par la DED ;
<http://w3.rech.univ-tlse2.fr/ed/scolarite.htm>
<http://ded.univ-tlse2.fr/tlse2.fr/ed/scolarite.htm>
<http://ded.univ-tlse2.fr>

Comment rédiger sa thèse ?

Dans tous les cas, voir avec votre directeur de thèse qui saura vous aider à améliorer votre document.

Ministère de l'Education : informations sur le dispositif de diffusion des thèses

<http://www.sup.adc.education.fr/bib/Acti/These/theses.htm>

Site de l'ABES : informations sur les thèses par l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur

<http://www.abes.fr/abes/page,356,theses.html>

Site de la BUC : les thèses à la Bibliothèque universitaire centrale de l'Université

<http://w3.bu-centrale.univ-tlse2.fr/util.html#THE>

Guilde des doctorants : association loi 1901 donnant des informations sur les formations doctorales

<http://guilde.jeunes-chercheurs.org/>

Signets de la BNF : répertoire de liens sur les thèses et écrits académiques

http://signets.bnf.fr/html/categories/c_011theses.html

Cyberdoc : portail francophone des thèses électroniques

Site en cours de construction

TEL : serveur des thèses en ligne

<http://tel.archives-ouvertes.fr/>





Les Etapes de la thèse

Le plagiat

Le plagiat consiste à utiliser totalement ou partiellement un texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indiquer sa référence. Il concerne également la falsification d'un document mais aussi la réutilisation de son propre travail destiné à une autre finalité, un autre diplôme, une autre publication, sans autorisation de son directeur de recherche.

Le plagiat est considéré comme une grave atteinte au droit d'auteur et à l'éthique universitaire. Il est sanctionné au niveau de l'établissement par la section disciplinaire. Elle statue sur le caractère du plagiat et peut prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'étudiant durant 5 ans de tout établissement universitaire français.

Déposer sa thèse

Les modalités de dépôt, de signalement, de reproduction, de diffusion et de conservation des thèses en vue du doctorat sont définies dans l'arrêté du 7 août 2006 (<http://www.admi.net>)

Le dépôt des exemplaires de thèses à la BUC déclenche la procédure de soutenance.

Le dépôt de thèse à la BUC se fait sur RDV au Service des Thèses au moins 6 semaines avant la soutenance :

Par mail : scd-these@univ-tlse2.fr

Par téléphone : Agnès Faure au 05 61 50 39 48

Lors du dépôt, vous devez fournir :

- 4 exemplaires de votre thèse (3 pour l'histoire, l'histoire de l'art, les arts appliqués et les arts plastiques)
3 en recto-verso pour les bibliothèques
1 en recto pour la reproduction sous forme de microfiches
- 1 exemplaire électronique de la thèse sur CD-ROM comprenant :
une version de la thèse au format natif (word/open office...)
une version de la thèse au format PDF
les mots clés et les résumés en français/anglais au format natif.
- 3 formulaires d'enregistrement de thèse soutenue (à télécharger sur le site internet)
- Une attestation de conformité version numérique/version papier signée par le doctorant.

Que deviennent les exemplaires déposés ?

La version numérique est destinée à archiver la thèse de façon pérenne ; 2 exemplaires papier sont destinés à la BUC, pour la consultation sur place, et pour le prêt ; le 3ème exemplaire papier est envoyé (sous réserve de l'accord du doctorant) à l'Atelier National de Reproduction des Thèses, pour être microfiché et communiqué aux bibliothèques universitaires françaises ; le dernier exemplaire papier est destiné à la bibliothèque de l'UFR (sauf BUFR Histoire/Arts).

Sur le site internet de la BUC (<http://w3.bu-centrale.univ-tlse2.fr/>) vous trouverez :

La charte des thèses de l'Université de Toulouse

(<http://w3.rech.univ-tlse2.fr/ed/scolarite.htm>) ; (<http://www.cpu.fr/Telecharger/Bruxelles/Charte&Code.pdf>)

le guide pour la rédaction et la présentation des thèses à l'usage des doctorants

le modèle de couverture

les formulaires d'enregistrement de thèse soutenue

l'attestation de conformité à signer par le doctorant.

Une attestation de dépôt sera délivrée au doctorant par la bibliothèque, elle sera requise par la DED avant la soutenance.

N'hésitez pas à contacter le Service des Thèses pour toute demande d'information.



Composition du jury

Conformément à l'article 19 de l'arrêté du 7 août 2006

- Le nombre des membres du jury est compris entre **3 et 8**.
- Il est composé au moins **pour moitié de personnalités françaises ou étrangères, extérieures à l'école doctorale et à l'établissement d'inscription du candidat** [...].
- *Par le Collège Doctoral de site, Il est recommandé qu'aucune des personnalités extérieures ne soit rattachée à une école doctorale du site et n'ait pris une part active aux travaux de recherche du candidat.*
- **La moitié du jury** au moins doit être composée de **professeurs ou assimilés** [...].
- Les membres du jury désignent parmi eux un **président** et, le cas échéant, un rapporteur de soutenance.
- Le président doit être un professeur ou assimilé [...].
- **Le directeur de thèse**, s'il participe au jury, **ne peut être choisi ni comme rapporteur de soutenance, ni comme président du jury**.
- *Il est recommandé que le jury comporte un professeur ou un enseignant de rang équivalent de l'établissement délivrant le doctorat, ou un personnel assimilé (...).*

Soutenance d'une thèse en huis clos

Article 13 (J.O du 27 avril 2002 - Arrêté du 25 avril 2002 relatif aux études doctorales)

"La soutenance est publique, sauf dérogation accordée à titre tout à fait exceptionnel par le chef d'établissement si le sujet de la thèse présente un caractère confidentiel avéré."

Lorsqu'un travail de thèse porte sur des éléments confidentiels, soit parce que le doctorant utilise des informations "sensibles" (exemple de la thèse réalisée chez un partenaire extérieur : CIFRE...), soit que le résultat du travail fait l'objet d'une protection intellectuelle (innovation brevetable...), destinée à être exploitée par un tiers, il peut être demandé au thésard de présenter sa soutenance dans un cadre confidentiel ou en « huis clos ».

- Soutenance avec clause de confidentialité : Chaque participant à la soutenance ou ayant accès au manuscrit signe un engagement de confidentialité (ref. cellule valo / affaires juridiques pour le modèle);
- Soutenance en huis clos : le nombre de participant peut être exceptionnellement réduit aux seules personnes référentes (jury et thésard). Cette soutenance particulière ne peut se faire que sur dérogation accordée par le président de l'Université.

Elaboration du procès verbal

Conformément à l'article 20 de l'arrêté du 7 août 2006

- (...) Le président signe le rapport de soutenance qui est contresigné par l'ensemble des membres du jury.
- **Ce rapport peut indiquer l'une des mentions suivantes : honorable, très honorable, très honorable avec félicitations. L'UTM délivre des mentions.**
- **La plus haute mention « Très honorable avec félicitations »** est réservée à des candidats aux qualités exceptionnelles démontrées par les travaux et la soutenance ; elle ne peut être décernée **qu'après un vote à bulletin secret et unanime des membres du jury**.
- Dans le cas de la plus haute mention « **Très honorable avec félicitations** », le président du jury établit un **rapport complémentaire**, à joindre au procès verbal, justifiant cette distinction établie après vote unanime à bulletin secret.

Après la soutenance

- Le rapport de soutenance envoyé par le Président du jury à la DED est communiqué au candidat.
- L'attestation de réussite au Diplôme ne sera délivrée **qu'après réception** du rapport de soutenance.
- **Suivi de l'insertion professionnelle des docteurs pendant 5 ans** : Il est essentiel de veiller à l'insertion professionnelle des docteurs.

Durant 5 ans : les docteurs doivent communiquer à la DED tout changement d'adresse, en particulier les coordonnées électroniques.



responsable.ded@univ-tlse2.fr
edtesc@univ-tlse2.fr
edclesco@univ-tlse2.fr
edalpha@univ-tlse2.fr





Les Etapes de la thèse

Label "Doctorat européen"

Le label Doctorat européen est une qualification décernée en sus du doctorat lorsque les quatre conditions suivantes sont réunies :

- 1) la thèse doit avoir été préparée en partie lors d'un séjour d'au moins un trimestre dans un autre pays de la communauté européenne ;
- 2) l'autorisation de soutenance n'est accordée qu'au vu de rapports rédigés par au moins deux professeurs appartenant à deux établissements de l'Enseignement Supérieur de deux états européens. Les rapporteurs ne peuvent appartenir à l'établissement où le doctorat est soutenu ;
- 3) un membre au moins du jury doit appartenir à un établissement de l'Enseignement Supérieur d'un état européen autre que celui où le doctorat est soutenu ;
- 4) une partie de la soutenance doit être effectuée dans une langue nationale européenne autre que la langue nationale du pays où le doctorat est soutenu. Le doctorant intéressé doit joindre à son dossier de soutenance une attestation signée du responsable de l'Unité de recherche ou du Président de l'université étrangère indiquant les dates de séjour du doctorant, ainsi qu'une demande spécifique de label rédigée à l'attention du Président du jury de thèse, sous couvert du directeur de thèse et du directeur de l'ED.

Après la soutenance, le Président du jury indique dans le rapport de soutenance qu'une partie de la soutenance a été réalisée dans une langue de l'Union Européenne autre que le français (en précisant laquelle).

Le jury qui accorde la qualification de label "Doctorat européen" le précise dans le procès verbal de soutenance.

Le directeur de l'ED peut établir, à la demande du doctorant, une attestation de qualification sur présentation du rapport de soutenance.

Échéancier

6 semaines minimum avant la soutenance	3 semaines avant la soutenance	Soutenance	Après la soutenance
<ul style="list-style-type: none">• Dépôt de la thèse• Composition du jury• Choix de la date de soutenance• Demande des deux pré-rapports	<ul style="list-style-type: none">• Réception des pré-rapports signés (transmis aussi au candidat) : <p>Délai des 3 semaines à respecter impérativement pour :</p> <ul style="list-style-type: none">• Autorisation à soutenir - par le Président de l'UTM - après avis de la Directrice de l'ED• Convocations des membres du jury	<ul style="list-style-type: none">• Elaboration du procès-verbal	<ul style="list-style-type: none">• Rapport de thèse signé et envoyé par le Président du jury à la DED• Suivi de l'insertion professionnelle des docteurs pendant 5 ans



Les Etapes de la thèse

Les Aventures
du Doctorant
à l'Université Toulouse II-Le Mirail

L'atelier informatique

L'atelier informatique de la Maison de la Recherche propose aux doctorants l'accès libre à des postes informatiques, un appui scientifique et technique (de l'initiation aux outils de base à l'acquisition de compétences spécifiques) et une aide personnalisée dans la mise en œuvre, l'élaboration, la présentation et la publication d'un projet de recherche. L'informatique, outil indispensable à la recherche de base (bibliographie, bases de données, cartographie, infographie), à la communication (présentation écrite ou orale d'images et de textes) et à la diffusion du savoir via des supports classiques (publication papier) ou numériques (publication en ligne, site internet) ne fait toujours pas l'objet d'un enseignement établi et homogène dans le primaire et le secondaire, créant des inégalités de niveau parmi les doctorants actuels.

La mission de l'atelier est de rendre l'outil accessible à tous et d'en faire un auxiliaire positif.

Les diverses offres peuvent venir en complément des formations initiales dispensées dans le cadre des Écoles Doctorales, en personnalisant et ciblant les besoins précis du doctorant ou encore s'inscrire dans une démarche personnelle du doctorant s'il rencontre des problèmes spécifiques non abordés dans les formations initiales.



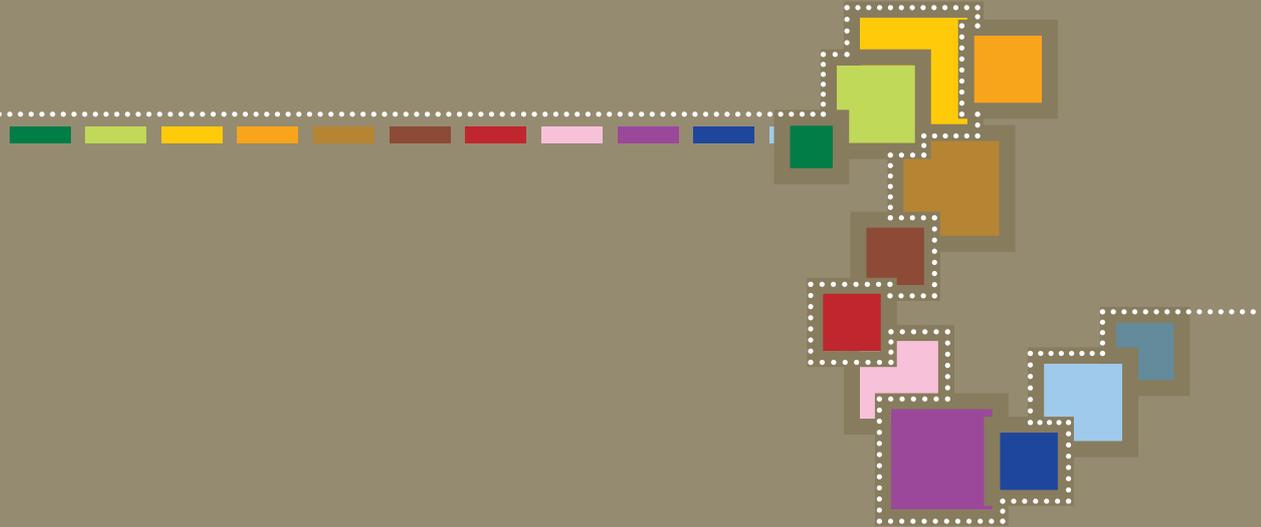
Marie-Laure Maraval

Situé au rez-de-chaussée de la Maison de la recherche, salle D32.

mmaraval@univ-tlse2.fr

Service Imprimerie : imprimer@univ-tlse2.fr





Financer sa thèse



Les Aventures
du Doctorant

à l'Université Toulouse II-Le Mirail



Financer sa thèse

Les Aventures
du Doctorant
à l'Université Toulouse II-Le Mirail

Les financements de thèse en Sciences Humaines et Sociales sont encore trop rares, mais il existe plusieurs possibilités qu'il faut savoir anticiper et mettre en place avant la première inscription en thèse, dès le Master. La question du financement des études doctorales, notamment en SHS, fait l'objet de nombreuses attentions. Elle se pose en effet avec plus d'acuité que pour les autres sciences mais elle est considérée comme importante tant au niveau communautaire qu'au niveau des politiques nationales de coopération bilatérale ainsi que de Fondations multiples. C'est pourquoi, la multitude des possibles disponibles paraît difficile à déchiffrer. Retenez alors les mots clés qui permettent d'ouvrir des portes : mobilité, domaine de recherche pertinent au regard des priorités définies, conditions d'éligibilité spécifiques à chaque formule et à chaque contexte, excellence dans tous les cas !

Pour les doctorants qui ont déjà une activité professionnelle avant l'inscription en Doctorat, le problème est tout autre, puisqu'il s'agit plutôt de pouvoir dégager du temps pour réaliser sa thèse. D'autre part, en tant que salarié, vous pouvez bénéficier des dispositifs liés au Droit à la formation continue.

N'oubliez pas que le premier interlocuteur est votre directeur de thèse

Contrat Doctoral Unique (CDU)

Les Ecoles Doctorales ont pour principal objectif d'élargir la formation destinée à l'encadrement scientifique des doctorants. Le doctorant est désormais inséré dans une unité de recherche, signataire d'une charte des thèses traitant des droits et devoirs respectifs du doctorant, du directeur de thèse, mais aussi des directeurs de l'Unité de recherche et de l'École Doctorale, bénéficiaire potentiel d'un Contrat Doctoral Unique (CDU).

Le contrat doctoral, qu'est-ce que c'est ?

C'est un contrat de travail de 3 ans permettant au doctorant de réaliser son travail de recherche dans les meilleures conditions possibles. Il s'agit donc d'une première expérience professionnelle d'enseignant-chercheur. Le contrat est obtenu à la suite d'un concours fondé essentiellement sur des critères d'excellence. Le revenu mensuel brut est de 1676,55 € pour des activités de recherche uniquement ; il est de 2014,63 € brut (les valeurs sont indexées sur l'évolution des rémunérations de la fonction publique) s'il inclut des activités complémentaires (service d'enseignement, diffusion de l'information scientifique, valorisation ou des missions d'expertise).

Quand doit-on candidater à un contrat doctoral ?

La candidature doit être présentée avant la 1^{ère} inscription en thèse en tenant compte du calendrier impératif établi par l'École doctorale.

Restrictions

Pas de condition d'âge, de date d'obtention du master, de nationalité, mais une condition de diplôme : pour être inscrit en doctorat, le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours établissant son aptitude à la recherche

Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site Internet de l'École doctorale :

<http://w3.univ-tlse2.fr/rech/ed/financement.html>. Les dossiers sont à remettre à la Division des Etudes Doctorales
Le dossier de candidature est à télécharger sur le site Internet de l'École doctorale à remettre à la DED
<http://w3.univ-tlse2.fr/rech/ed/financement.html>.

Procédure d'attribution

L'étudiant constitue son dossier de candidature et le dépose auprès du directeur de l'Unité de recherche et de son responsable de Master. Le Conseil de l'École Doctorale examine les dossiers des différents classements proposés par les Unités de recherche. A l'issue du Conseil, la liste des candidats retenus pour un contrat doctoral est affichée, les étudiants doivent alors se présenter au plus vite à la DED pour valider leur inscription, permettant ainsi l'émission de leur contrat.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>

<http://www.education.gouv.fr>



Financer sa thèse

Les Aventures
du Doctorant
à l'Université Toulouse II-Le Mirail

Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE)

Le principe, tel que défini par l'Agence Nationale de la Recherche Technique (ANRT), est qu'une entreprise confie à un doctorant, en liaison avec son Unité de recherche, la réalisation d'un projet de recherche qui doit aboutir en trois ans à la soutenance d'une thèse. En 2005, l'ANRT a élargi le dispositif aux partenaires publics (Collectivités Territoriales, Associations à vocation sociale, ONG, Etablissements consulaires : Chambres de Commerce et d'Industrie, d'Agriculture, des Métiers...), sous le nom Conventions de Recherche pour l'Action Publique et Sociétale, CRAPS. Depuis 2009 le CRAPS est totalement intégré au dispositif CIFRE classique et ne demande donc plus de formalité spécifique. Seules quelques exceptions perdurent, il est notamment impossible de conventionner une CIFRE avec une université ou un organisme de recherche (CNRS, INSERM...).

Pour le reste l'ANRT statue en fonction des cas de figure présentés.

Cette convention associe donc trois partenaires : un doctorant, une Unité de recherche et une entreprise (au sens large du terme). Pour le doctorant, il s'agit d'un contrat de travail de 36 mois. Le doctorant a un statut de salarié avec un salaire à fixer avec l'employeur mais qui ne peut être inférieur à 23 484 €, annuel (brut). Les contrats CIFRE doivent obligatoirement être signés avant la seconde inscription en thèse.

<http://www.anrt.asso.fr>

Les Ecoles Doctorales de l'UTM s'efforcent de plus en plus de sensibiliser les étudiants dès le M2R, les doctorants en 1ère année de thèse et les responsables d'Unités à ce mode de financement. Au sein de l'UTM, le nombre de conventions CIFRE est en nette augmentation et les ED soutiendront les efforts déjà entrepris pour que la progression s'améliore dans les années à venir.

Chargés d'enseignement, Vacataires et Contractuels

Les chargés d'enseignement et les vacataires d'enseignement doivent avoir :

- soit une activité professionnelle principale (direction d'entreprise ; activité salariée d'au moins 900 h de travail ou 300 h d'enseignement)
- soit être étudiant à partir du master 2 et être âgé de moins de 28 ans au 1er septembre de l'année en cours
- soit être retraité hors UTM

Les contractuels peuvent être employés à titre principal par l'université sur des activités autres que l'enseignement (activités scientifiques : contrats ou convention de recherche).

Les activités d'enseignement sont limitées à 96 h eqTD sauf accord de la Direction des Ressources Humaines (circulaire appliquée aux BIATOS effectuant des heures d'enseignement).

Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche (ATER)

Les Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche exercent une fonction d'enseignant (192h ETD à temps plein - 96h ETD à mi temps) tout en préparant un doctorat, une HDR ou un concours de recrutement. Agents contractuels de l'Etat, ils sont recrutés par les établissements : contrat limité à un an avec possibilité de renouveler une fois.

Salariés ou agent de la Fonction Publique

Vous pouvez obtenir une prise en charge dans le cadre du droit à la formation continue :

- Soit par un accord de votre employeur et un financement par le plan de formation de votre entreprise.
- Soit dans le cadre d'un CIF, Congé individuel de formation, à établir en accord avec votre employeur et l'organisme paritaire auquel il adhère. Les CIF existent dans le secteur privé mais aussi dans les diverses fonctions publiques, avec des dénominations différentes. Attention au calendrier de dépôt des dossiers (entre 6 et 12 mois avant le début de la formation).

Si vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez, éventuellement, conserver vos allocations le temps de la thèse. Voir avec un conseiller de Pôle Emploi les diverses formules possibles (PARE).

D'autres dispositifs peuvent également vous aider à financer cette période d'étude (DIF, Droit Individuel de Formation, et autres). Ils sont à envisager en fonction de chaque situation.

Dans tous les cas, prenez contact avec le Service Commun de la Formation Continue, secteur Reprise d'études : 05 61 50 47 97 et 05 61 50 41 02, com@univ-tlse2, petigny@univ-tlse2.fr





Financer sa thèse

Les Aventures
du Doctorant
à l'Université Toulouse II-Le Mirail

Mécénat

Le décret n° 2008-390 du 24 avril 2008 relatif au mécénat de doctorat des entreprises, offre la possibilité de financer sa thèse grâce à un dispositif de Mécénat. La loi Libertés et Responsabilités des Universités permet aux entreprises finançant des projets de thèse dans ce cadre, de bénéficier d'une réduction d'impôt de 60% des versements effectués. Les écoles doctorales proposent et rendent publics les sujets de thèse. L'entreprise verse les fonds (pouvant constituer tout ou partie de la rémunération perçue par le doctorant) pour le compte de l'Ecole Doctorale soit auprès de l'établissement autorisé à délivrer le diplôme national de doctorat, soit auprès de la fondation universitaire créée au sein de cet établissement. Dans certaines disciplines, il est encore difficile de trouver des financements de ce type mais une liste de fondations peut nous y aider. http://www.fondations.org/rubrique.php?id_rubrique=2

Prix, concours, publications thèses

De plus en plus de fondations, institutions publiques ou privées, internationales, nationales ou régionales attribuent des prix scientifiques récompensant des travaux de recherche réalisés par des chercheurs confirmés ou des équipes mais également de niveau doctoral ou post-doctoral. Plusieurs distinctions sont créées chaque année, consulter régulièrement les sites de ces institutions en fonction de vos spécialités.

Le service de gestion des personnels enseignants

Il est chargé de la prise en charge financière des salaires des doctorants ayant obtenu un contrat doctoral unique. La mise en paiement ne peut être effectuée qu'après signature du contrat par toutes les parties, ce qui peut être assez long. Il faut donc s'en préoccuper dès le début du mois de septembre.



Contacts : Jamela Tbatou

Mail : dpe@univ-tlse2.fr

Adresse : Université Toulouse 2 Le Mirail, bâtiment 2

Service commun de la Formation Continue

Le Service Commun de la Formation Continue accueille et conseille les salariés souhaitant reprendre des études universitaires, car la thèse peut être préparée dans ce cadre. Il vous aide à repérer les modes de financement possibles, à constituer les dossiers, puis à établir les diverses conventions, attestations et autres formalités nécessaires, tout au long de votre parcours de formation.

Il propose également des formations plus ponctuelles pouvant compléter vos compétences, en lien avec votre activité professionnelle ou votre thème de recherche.



Brigitte Com - 05 61 50 47 97 - com@univ-tlse2.fr

Catherine Pétigny : 05 61 50 41 02 - petigny@univ-tlse2.fr

Fax : 05 61 50 49 62

Adresse : Service Commun de la Formation Continue

Bâtiment 4 - bureau 122

5 allées Antonio Machado - 31058 Toulouse cedex 9

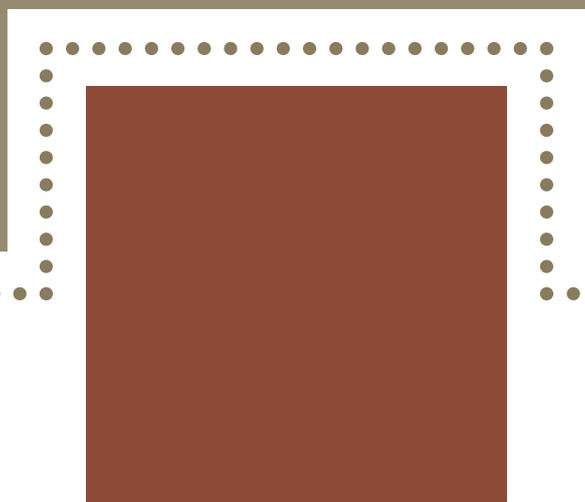
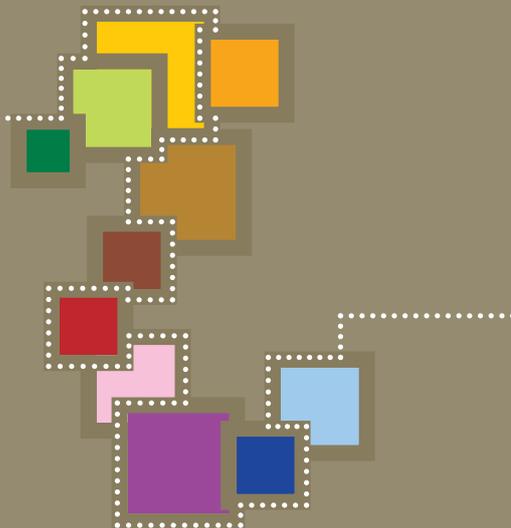
www.univ-tlse2.fr/form-co

Autres adresses utiles



CROUS : <http://www.crous-toulouse.fr>

CNOUS : <http://www.cnous.fr/index.php>



En route vers l'Europe et l'international



Les Aventures
du Doctorant 

à l'Université Toulouse II-Le Mirail •••••



En route vers l'Europe et l'international

Les Aventures
du Doctorant
à l'Université Toulouse II-Le Mirail

Accueil des étudiants étrangers

Vous souhaitez préparer un doctorat à l'Université Toulouse II Le Mirail, et vous vivez à l'étranger, comment procéder ? Un certain nombre de démarches sont à réaliser avant de venir en France.

Il vous faut être titulaire d'un diplôme équivalent à un Master 2 Recherche, avec une moyenne supérieure à 14/20 et avoir obtenu une note supérieure à 14/20 à votre mémoire de recherche. Si vous n'êtes pas titulaire de ce type de diplôme, il vous faudra préparer un Master 2 Recherche avant de pouvoir prétendre à une admission en doctorat.

Il convient également, en fonction de votre cursus et de votre projet, de vous mettre en relation avec **une équipe de recherche**, et l'enseignant qui sera susceptible de vous encadrer.

L'inscription en doctorat n'est pas automatique, assurez vous de répondre aux critères d'admission et d'obtenir une autorisation d'inscription avant de poursuivre vos démarches.

La durée du doctorat étant de 3 ans, au-delà une autorisation d'inscription dérogatoire (non automatique) sera nécessaire, et l'obtention de votre titre de séjour sera plus difficile.

Parallèlement à vos démarches de candidature, renseignez-vous sur les démarches à faire pour venir étudier en France auprès de l'Ambassade ou du Consulat de France de votre lieu de résidence.

Renseignements :

Site EduFrance / Site Gouvernement Français

Ambassades et Consulats français à l'étranger

Visas pour venir en France

Les ressortissants de certains pays doivent obligatoirement s'adresser au Centre pour les Etudes en France (CEF), rattaché à l'Ambassade de France dans leur pays : consulter la liste des pays concernés sur le site : www.campus-france.org (rubrique "s'inscrire").

Une fois arrivé-e à Toulouse, vous devrez d'une part :

- Vous inscrire en doctorat : renseignements à prendre à la **Division des Etudes doctorales (DED)** et obtenir ainsi une carte d'étudiant.

- Demander un titre de séjour « Etudiant »

Un étudiant qui vient en France pour un séjour supérieur à 3 mois, a besoin d'un titre de séjour. S'il a obtenu un Visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS), il doit remplir la « demande d'attestation OFII » dès son arrivée en France.

Renseignements : http://www.ofii.fr/IMG/pdf/Notice_d_information_OFII.pdf

www.diplomatie.gouv.fr/venir/visas/index.html www.edufrance.fr/fr/a-etudier/etudes01.htm

Dans le cas où le visa long séjour étudiant porte la mention « carte de séjour à solliciter dès l'arrivée en France », vous devrez faire la demande de ce titre auprès des services de la Préfecture, dès que vous serez inscrit.

Renseignements : Accueil de la Division de la Vie Etudiante (DIVE) – Rez-de-chaussée de l'Arche – ARO03

L'inscription à l'université et la demande de titre de séjour sont à renouveler tous les ans.

Des informations plus complètes, actualisées chaque année sont disponibles dans le guide Ariane, édité par le PRES.

Co-tutelle internationale de thèse

Conclue pour 3 années, la convention doit être mise en place la première année d'inscription en doctorat car elle implique une inscription simultanée dans les 2 établissements.

Avant toute démarche concernant la cotutelle à l'UTM, l'étudiant doit déposer un dossier d'admission en doctorat auprès de l'ED relevant de sa spécialité puis procéder à son inscription administrative. Une cotutelle peut être initiée par l'UTM ou par le pays partenaire.

Le projet de cotutelle

Ce document est disponible sur le site de la DED (lien mais il faut attendre le nouveau site) et doit être complété par le Directeur de thèse. Il est transmis par la DED à la vice-présidence du Conseil Scientifique pour validation après avis de la Direction de l'ED.



En route vers l'Europe et l'international

Les Aventures
du Doctorant
à l'Université Toulouse II-Le Mirail

La convention

Après validation par la vice-présidence du Conseil Scientifique, un modèle de convention de cotutelle internationale de thèse est adressé au Directeur de thèse pour finaliser le texte. Une attention particulière doit être portée sur les paragraphes liés à la soutenance de la thèse (composition du jury, prise en charge des frais de déplacement, ...) La convention est ensuite soumise à la direction de l'ED pour vérifier la conformité des textes à la réglementation française. La convention est faite en 4 exemplaires papier originaux. La DED se charge de les faire signer par l'UTM et l'établissement partenaire.

Les avenants

En cours de thèse, en cas de modification (changement de directeur de thèse, dépassement des 3 années, ...) un avenant doit être établi.

La soutenance

Si la soutenance a lieu en France, la procédure habituelle est appliquée, éventuellement amendée au préalable dans la convention par le pays partenaire.

Si la soutenance a lieu à l'étranger, avvertir la DED pour préparer la validation de cette soutenance.

Si la thèse n'est pas rédigée en français, il est demandé un résumé substantiel de la thèse en français (une cinquantaine de pages), à placer à la fin du même document.

L'attestation de réussite

A réception du justificatif de soutenance (procès-verbal + rapport de soutenance), une attestation de réussite est délivrée. La cotutelle n'y apparaît pas, uniquement sur le diplôme national.

Le diplôme national

Le diplôme national doit être demandé via un imprimé disponible sur le site UTM. Il doit être complété et renvoyé à la DED pour validation qui le transmettra à la Scolarité Centrale, service en charge de la gestion des diplômes nationaux. Pour les acheminements étrangers, les diplômes sont envoyés par la DED via l'ambassade ou le Consul de France.



Mail : responsable.ded@univ-tlse2.fr,
edtesc@univ-tlse2.fr
edclesco@univ-tlse2.fr
edalpha@univ-tlse2.fr

Adresse : DED – Maison de la Recherche – 5 allées Antonio Machado – 31058 Toulouse cedex 9

Aide à la mobilité internationale des doctorants (AMID-Conseil Scientifique)

Objectifs :

Soutenir les doctorants dont la thèse porte sur un terrain à l'étranger (hors métropole) - travail sur le corpus, recherche documentaire, recherche sur le terrain expérimentation,... - ou favoriser leur participation sous forme de communication à un congrès ou à un colloque international à l'étranger. Le Conseil Scientifique souhaite que ces déplacements permettent au doctorant de nouer des liens avec une équipe de recherche étrangère, qualifiée sur la thématique de la thèse, afin de renforcer les collaborations interuniversitaires internationales et dans la perspective ultérieure de préparer un séjour postdoctoral.

Eligibilité :

Etudiants en cours d'études doctorales inscrits à l'UTM et rattachés à une Unité de recherche de l'UTM ou exceptionnellement docteurs venant d'obtenir leur doctorat et encore inscrits à l'Université. Les doctorants ayant déjà bénéficié d'une AMID ne sont pas prioritaires. Tous les pays étrangers.

Financement :

Le Conseil Scientifique participe à hauteur de la moitié du coût de la mission. L'autre moitié doit être prise en charge par l'équipe du doctorant.

Le Conseil Scientifique attire l'attention du candidat sur la nécessité de chiffrer le coût total de la mission, de manière vraisemblable et juste - déplacement, hébergement, repas -, indépendamment du montant de la contribution de son Unité de Recherche.



vp-cs@univ-tlse2.fr





En route vers l'Europe et l'international

Les Aventures
du Doctorant
à l'Université Toulouse II-Le Mirail

Réseaux européens et internationaux

La formation doctorale est une des priorités majeures de très nombreuses universités en Europe aujourd'hui. Dans le contexte du Processus de Bologne, elle revêt une double importance : comme troisième cycle de l'enseignement supérieur et comme première marche dans la carrière d'un jeune chercheur. Le doctorat prend ainsi valeur de lien et d'articulation entre l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EHEA) et l'espace européen de la recherche ERA (European Research AREA). La diversité des modèles de formation doctorale existants a conduit à adopter au niveau européen des principes communs pour le développement des études doctorales connus sous le nom des dix principes de base de Salzbourg (www.eua.be). Des instruments sont mis en place permettant de développer la coopération internationale et la mobilité : doctorat conjoint, cotutelle de thèse, collèges doctoraux binationaux, réseaux de formation doctorale, réseaux de formation par la recherche. La Commission européenne a mis en place des programmes pour promouvoir et financer les formules favorisant la mise en réseau des formations et la circulation des doctorants au niveau européen et international. De plus et afin de soutenir la mobilité, la Commission a rédigé une charte des chercheurs, un code de bonne conduite pour le recrutement des chercheurs et mis en place des financements adéquats pour la promotion de ces schémas. Tout en préservant la caractéristique essentielle du doctorat qui est l'avancement de la connaissance par une production originale de recherche, ce schéma promeut la mobilité géographique, interdisciplinaire et intersectorielle, et prône simultanément que la formation doit préparer à l'acquisition de compétences complémentaires et à l'intégration à un marché du travail élargi. Nos Ecoles doctorales sont en conformité avec les normes communautaires, elles ont développé un nombre substantiel de cotutelles de thèses et peuvent maintenant aborder avec sérénité la phase de construction de coopération en réseaux européens et internationaux. Le **PCRD** Programme - Cadre de Recherche et Développement technologique est le principal instrument communautaire de la politique de recherche et de ressources humaines pour la recherche depuis les années 80.

L'article 164 du Traité définit ainsi les actions menées par la Communauté en la matière :

- « a) mise en œuvre de programmes de recherche, de développement technologique et de démonstration en promouvant la coopération avec et entre les entreprises, les centres de recherche et les universités ;
- b) promotion de la coopération en matière de recherche, de développement technologique et de démonstration communautaires avec les pays tiers et les organisations internationales ;
- c) diffusion et valorisation des résultats des activités en matière de recherche, de développement technologique et de démonstration communautaires ;
- d) stimulation de la formation et de la mobilité des chercheurs de la Communauté. »

Le programme **Marie Curie** est l'instrument majeur de cette mobilité, il se décline en plusieurs lignes de financement auxquelles viennent s'ajouter les financements à la mobilité du Conseil européen de la recherche (ERC), destinés à la recherche fondamentale dans tous les domaines du savoir. Le programme spécifique Marie Curie soutient le développement et la consolidation futurs de l'Espace européen de la Recherche. Il renforce, quantitativement et qualitativement le potentiel humain dans le domaine de la recherche et du développement technologique en stimulant les vocations pour les métiers de la recherche, en encourageant les chercheurs européens à la mobilité intra européenne et internationale avec retour en Europe et en attirant en Europe des chercheurs du monde entier. Les actions concernent toutes les étapes de la vie professionnelle du chercheur, tous secteurs confondus. Les financements des actions Marie Curie couvrent tous les domaines de la connaissance y compris les SHS dans un cadre de mobilité transnationale et/ou intersectorielle.

Ce programme spécifique, structuré autour de 5 volets vous concerne à court et long terme. Ces volets sont financés, par le biais de bourses pour la formation doctorale ou de salaires tout au long de la carrière des chercheurs (post-doc, autres mobilités). Retenons quelques sigles des actions s'adressant aux doctorants/post-doc et rappelons que dimension internationale et mobilité restent les mots clés.

La Formation initiale des chercheurs : ITN (Initial Training Network) financement destiné à la mobilité et à structurer la formation d'excellence pour améliorer les perspectives de carrière. La formation se fait dans le cadre de projets portés par un réseau d'organismes de recherche.

- IEF : bourse intra européenne pour le développement de la carrière (de 12 à 24 mois) • ERG : European Reintegration Grants (bourses retour)
- COFUND : Programmes de cofinancement régionaux, nationaux et internationaux : action qui s'adresse aux organisations qui financent et gèrent les programmes de bourses pour la mobilité.
- Partenariat industrie - académie : pour stimuler la mobilité intersectorielle.

Pour autant, le programme Marie Curie n'est pas le seul instrument de financement de la mobilité des jeunes chercheurs. En effet, la Direction Générale Education et Culture développe un volet doctorat dans le cadre d'Erasmus



En route vers l'Europe et l'international

Les Aventures
du Doctorant
à l'Université Toulouse II-Le Mirail

Mundus, programme de financement qui, à l'origine, visait plutôt le Master. Il n'est pas possible ici de dérouler la liste des possibilités diversifiées de financement existants, mais il faut savoir que la recherche d'un financement est une démarche qu'il faudrait engager tôt car chaque financement possible tant au niveau européen qu'international est lié à des conditions spécifiques. Au niveau communautaire, le financement est lié à la mobilité dans des réseaux de formation, la connaissance de langues est nécessaire, l'immersion dans d'autres cultures et milieux scientifiques est fortement valorisée. L'information est disponible, vous pouvez y accéder en consultant les sites de la commission. Le site recherche « Cordis » permet de naviguer dans chaque programme, le site de la DG Education « europa.eu.int » donne accès aux programmes Erasmus Mundus, le portail « Euraccess » permet d'accéder aux bourses disponibles dans le cadre des réseaux financés. Sachez enfin que le site « Eurosfaire » rassemble les points de contact nationaux pour chaque programme et que le PCN ressources humaines diffuse régulièrement des informations sur chaque appel. <http://ec.europa.eu/education> www.cordis.europa.eu <http://ec.europa.eu/euraxess>, <http://www.eurosfaire.prd.fr>



Maison de la recherche, Bureau 111
Tél. 05 61 50 38 94

Les aides à la mobilité internationale des doctorants et des post-doctorants

La plupart des aides et programmes de financements nécessitant une mobilité et à destination des doctorants en Sciences Humaines et Sociales doivent faire l'objet d'une recherche dès le Master et/ou lors de l'inscription en thèse du doctorant.

Les aides présentées ci-dessous regroupent une recherche ponctuelle et donc un panorama partiel des aides à la mobilité internationale susceptibles d'intéresser les étudiants relevant principalement de cette discipline mais pas seulement.

Les informations dans ce domaine évoluent très rapidement et peuvent varier d'une année à l'autre, il est donc conseillé de surveiller régulièrement les sites référencés.

LES AIDES MINISTERIELLES

Le ministère des affaires étrangères et européennes, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche offrent un certain nombre de bourses à des étudiants souhaitant développer des recherches doctorales et/ou post-doctorales sur et dans des pays étrangers.

Le Programme Lavoisier – Collège d'Europe à Bruges et à Natolin

Le Collège d'Europe a pour objectif d'offrir à des étudiants titulaires d'un diplôme universitaire une spécialisation approfondie dans le domaine européen.

Afin d'encourager les études européennes, le gouvernement français, à l'instar des autres gouvernements membres de l'UE, a décidé, dans le cadre du programme Lavoisier, d'apporter un soutien financier aux meilleurs candidats français admis au Collège. A Bruges (Belgique), le programme s'organise autour de 4 départements : droit, économie, sciences politiques et administratives, relations internationales et diplomatiques de l'Union européenne. Ce département récemment créé porte spécifiquement sur la négociation internationale et la diplomatie et sur l'Union européenne en tant qu'acteur sur la scène internationale. Les étudiants admis à ce programme auront principalement une formation universitaire en sciences politiques, études européennes, droit, économie et histoire. A Natolin (Pologne), le programme s'organise autour d'**études européennes interdisciplinaires approfondies** <http://www.egide.asso.fr/jahia/Jahia/site/egide/lang/fr/colleurope>





En route vers l'Europe et l'international

Les Aventures
du Doctorant
à l'Université Toulouse III - Le Mirail

Partenariats Hubert Curien (PHC)

Partenariats Hubert Curien (PHC) Programmes bilatéraux de soutien à la mobilité des chercheurs, pilotés en France par le ministère des Affaires étrangères et européennes en liaison avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR) et une ou plusieurs institutions partenaires à l'étranger. Ils ont pour vocation de soutenir la mobilité internationale des chercheurs (transport et séjour) et notamment celles des jeunes scientifiques et doctorants. Des bourses de stages et de doctorats peuvent venir en appui aux PHC permettant ainsi de mieux structurer nos actions de coopération.

Ces programmes financent le surcoût international de projets de recherche bi-latéraux pendant 2 ans renouvelables. La gestion de l'appel à candidature est confiée à EGIDE.

<http://www.egide.asso.fr>

<http://www.cnous.fr>

Bourses pour les Instituts de Recherche à l'étranger

Ces bourses d'aides à la recherche (BAR) s'adressent à des étudiants titulaires au minimum d'un master et déjà engagés dans la préparation d'une thèse, qui souhaitent effectuer des recherches dans les archives, bibliothèques ou collections au sein des Instituts de Recherche Français à l'Étranger (IFRE).

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/recherche-sciences_1029/reseau-instituts-recherche_11968/cartes-identite-ifre_24107.html

Bourses accordées par certains gouvernements étrangers

Certaines bourses sont accordées directement par des gouvernements étrangers afin d'encourager la mobilité à destination de leur pays. Vous trouverez ci-dessous deux exemples de bourses de recherche.

Canada - Bourses post-doctorales

Le Gouvernement du Canada offre aux chercheurs français des bourses de recherche post-doctorale d'une durée d'un an. Les candidats doivent avoir complété un doctorat au cours des 4 dernières années ou avoir rempli les exigences du doctorat avant le début de la bourse. <http://www.scholarships.gc.ca/BRPDEtr-PDRFNonCdn-Fra.aspx>

JAPON - Bourses bilatérales d'études et de recherche Programme du Monbushô (Bourses du Ministère japonais de l'Éducation)

Le Ministère japonais de l'éducation (Monbushô) offre chaque année environ 24 bourses d'études et de recherche à des étudiants français, titulaires au minimum d'une **maîtrise ou ayant achevé leur 1ère année de master** ou ayant un diplôme équivalent (bac + 4) au moment du départ pour le Japon. http://www.fr.emb-japan.go.jp/jp_fr/bien_etudier.html

EXEMPLES DE PROGRAMMES DE MOBILITE DOCTORALES ET POST-DOCTORALES

(non exhaustif) (étudiants français et/ou étrangers)

QUEBEC - Programme Frontenac de soutien à la mobilité des doctorants inscrits en cotutelle de thèse franco-québécoise

10 étudiants français et 10 étudiants québécois sont sélectionnés chaque année et bénéficient d'une aide financière pour leur déplacement et séjour au Québec / en France, soit 3 mois de bourse et 1 billet d'avion/an pendant 3 années consécutives au maximum. Le service de coopération et d'action culturelle du Consulat Général de France à Québec n'offre aucun soutien pour faire une thèse entièrement en France ou au Québec.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/> ou sur <http://www.consulfrance-quebec.org/>

USA - Programme Fulbright Doctorant : bourses pour des projets de recherche aux Etats-Unis

Doctorants inscrits en thèse en France dans une Unité de recherche française ou en cotutelle ou en codirection, et souhaitant effectuer 2 à 9 mois de recherche dans une université américaine. Conditions : Nationalité française. Durée : de 2 à 9 mois. Tous domaines éligibles <http://www.fulbright-france.org/htm/page.php?id=441>

FRANCOPHONIE - Bourses de mobilité francophone de l'AUF

Les mobilités de doctorat s'effectuent au sein du réseau des établissements membres de l'AUF. Elles conduisent les étudiants et/ou enseignants, chercheurs francophones à l'extérieur du pays de leur établissement d'origine et leur permettent de **préparer une thèse de doctorat**. La cotutelle ou la codirection seront favorisées. Ces bourses sont accordées aux étudiants titulaires d'un master ou équivalent. La bourse est accordée pour une durée d'une année académique renouvelable deux fois au maximum. **Les mobilités post-doctorales** s'adressent à des candidats titu-



En route vers l'Europe et l'international

Les Aventures
du Doctorant
à l'Université Toulouse II-Le Mirail

laire d'un doctorat depuis moins de 5 ans, enseignants et/ou chercheurs, afin de se perfectionner en recherche à l'extérieur de leur pays, dans ou en dehors de leur région. Ces mobilités doivent proposer des thématiques utiles au développement des universités et des pays du Sud. La durée de la bourse est de 3 à 10 mois.

Sont exclues les mobilités entre deux universités du Nord (Pays de l'Union européenne, y compris DOM-TOM et pays situés en Amérique du Nord).

<http://www.auf.org>

Bourses post-doctorales du CNRS - jeunes docteurs français ou étrangers

Ce dispositif de recrutement sur contrats post-doctoraux permet aux jeunes docteurs, français ou étrangers de réaliser une mobilité à partir de leur Unité de recherche de formation initiale et d'acquérir une expérience complémentaire de recherche de haut niveau. Il doit permettre notamment à de jeunes docteurs français partis un temps à l'étranger de revenir en France. Ces contrats sont d'une durée d'un an éventuellement renouvelable.

<http://www.sg.cnrs.fr/drh/>

Bourses doctorales et post-doctorales du DAAD

L'Office Allemand d'Echanges Universitaires (DAAD) a mis en ligne une brochure intitulée « Bourses d'études et de recherche ». L'édition 2009/2010 (en ligne sur le site parisien) donne aussi bien des informations sur les programmes de bourses et de subventions offertes par le DAAD qu'une présentation d'autres programmes et organismes allemands, français, franco-allemands et internationaux, qui pourraient être intéressants pour la réalisation d'un projet en Allemagne.

http://paris.daad.de/Etudier_en_Allemagne.pdf <http://paris.daad.de/index-bourses.htm>

Bourses du Conseil International des Etudes Canadiennes(CIEC) - Bourses de recherche de doctorat

Ces bourses s'adressent aux étudiants qui, inscrits à un programme de **maîtrise ou de doctorat** dans une université de leur pays d'origine, désirent réaliser une partie de leur recherche au Canada. <http://www.iccs-ciec.ca/>

Bourses du British Council

Le programme de bourses « Entente Cordiale » du British Council est un prestigieux programme de financement bilatéral destiné aux étudiants français et britanniques de niveau « postgraduate » (bac + 3 et supérieur) souhaitant effectuer **une année d'études ou de recherche** de l'autre côté de la Manche. Les bourses s'adressent aux étudiants de toutes les disciplines, dans n'importe quelle université britannique, pour autant qu'il s'agisse d'un cursus de niveau « postgraduate ». La bourse est attribuée pour 1 an seulement non renouvelable.

<http://www.britishcouncil.org/fr/france-education-scholarships-entente-cordiale.htm>

Le programme Vinci de l'Université franco-italienne vise à soutenir : des cursus universitaires binationaux, des bourses de mobilité pour thèses en cotutelle, des contrats doctoraux/Borse di Dottorato pour thèses en cotutelle

<http://www.universite-franco-italienne.org/>

Bourses de la Maison Française D'Oxford

La Maison Française d'Oxford (Royaume-Uni) propose des bourses pour doctorants désireux de poursuivre un travail de recherche. Durée : 1 mois - Conditions : Etre inscrit en doctorat de lettres ou sciences humaines et sociales uniquement. Les bourses : ne sont pas ouvertes aux post-doctorants.

<http://www.mfo.ac.uk/pratiques/bourses/etudes>

ASSOCIATIONS, FONDATIONS, INSTITUTIONS PRIVEES

La Fondation Canon Europe offre, chaque année, 15 bourses à des **étudiants de 2ème ou 3ème cycle** universitaire, et à des chercheurs. Elles sont attribuées à un européen se rendant au Japon ou à un japonais souhaitant se rendre dans un des pays européens partenaires, au minimum pour 3 mois et maximum pour 1 an.

http://www.canonfoundation.org/programmes_1_fellow.html

La Fondation Fyssen a pour objectif général de promouvoir sous toutes ses formes l'analyse scientifique des mécanismes logiques du comportement animal et humain et leur développement ontogénétique et phylogénétique. Les bourses d'études doivent permettre la formation et le **soutien de chercheurs de niveau post-doctoral** travaillant dans des domaines de recherche répondant aux objectifs de la Fondation tels l'éthologie, la paléontologie, l'archéologie, l'anthropologie, la psychologie, l'épistémologie, la logique et les sciences du système nerveux. Elles concernent un **1er post-doctorat avec un doctorat de moins de 2 ans au 1er septembre de l'année de candidature.**





En route vers l'Europe et l'international

Les Aventures
du Doctorant
à l'Université Toulouse II-Le Mirail

<http://www.fondation-fyssen.org>

La Fondation Robert Schuman – Bourses post-doctorales

Les bourses sont attribuées aux étudiants(es) en post-doctorat ayant un projet de recherche portant sur les **questions européennes et les politiques communautaires**. Pour les étudiants(es) de nationalité autre que française : études en France obligatoires.

http://www.robertschuman.eu/fr_frs_bourse_robert_schuman.php

L'AFFDU attribue un certain nombre d'aides financières (ou bourses) à des étudiantes, en fin de thèse ou pour un projet post-doctoral, comportant une mobilité vers et depuis l'étranger.

L'AFFDU s'efforce de favoriser des projets dans les domaines où peu de femmes s'engagent : en sciences (informatique, mathématiques, mécanique, physique théorique...) et également en sciences économiques et sociales (finances, sciences politiques ...). Enfin, bien sûr, elle encourage également les projets de recherches portant sur des sujets liés au « genre ».

http://www.affdu.fr/bourses_etudiantes.html

Le Fonds AXA pour la recherche – Bourses doctorales ou post-doctorales

Par son soutien et son accompagnement, le Groupe AXA peut proposer une véritable valeur ajoutée au travail des chercheurs en attribuant chaque année des **bourses de thèses** ainsi que des **CIFRE et des bourses de post-doc**. Elles sont ouvertes aux étudiants et/ou doctorants dont les recherches portent sur les maladies liées à l'âge (vieillesse et soins de longue durée, lutte contre les dépendances et les comportements à risque...) sur les risques pour la société (géopolitiques, macro-économiques, financiers et sociétaux) et les risques environnementaux (catastrophes naturelles, changements climatiques). **Bourse doctorale** : 3 ans - **Bourse Post-doctorale** : 1 an

Aucune postulation individuelle n'est autorisée – Référent pour l'Université de Toulouse II :

Danièle DATTAS - dattas@univ-tlse2.fr

<http://www.axa-research.org/fr/modes/>

SITES A CONSULTER REGULIEREMENT

Ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE)

<http://www.diplomatie.gouv.fr>

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>

Agence CampusFrance

<http://www.campusfrance.org>

Agence Europe-Education-Formation France

<http://2e2.fr>

Opérateur de Mobilité internationale : Egide pour le MAEE

<http://www.egide.asso.fr>

Guide ANDES (Association française des docteurs) : offres de financements en ligne pour doctorants ou nouveaux docteurs

<http://www.andes.asso.fr>

La Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC)

<http://cjc.jeunes-chercheurs.org> Le portail européen pour la mobilité des chercheurs EURAXESS

<http://ec.europa.eu/>

Site institutionnel de l'expatriation – Maison des français de l'étranger

<http://www.expatries.diplomatie.gouv.fr/annuaires/repdiplr.asp>



Danièle DATTAS

Tél. 05 61 50 37 09 - Bureau D 146 – 1er Etage

Maison de la Recherche

Courriel : dattas@univ-tlse2.fr

Lien : <http://w3.msh.univ-tlse2.fr/spip/>



En route vers l'Europe et l'international

Les Aventures
du Doctorant
à l'Université Toulouse II-Le Mirail

Le Service des Relations Internationales

Lieu de convergence et de références des coopérations internationales de l'Université de Toulouse-Le Mirail, il met à disposition des services pour l'ensemble des étudiants, notamment les doctorants

- Appui à la construction d'action de coopération : élaboration et suivi des accords bilatéraux, contribution à la construction de cursus intégré et de co-diplomation dans le cadre de consortiums d'universités partenaires, réponses à appels à candidatures de l'Union Européenne, de l'AUF, du Ministère des Affaires Etrangères et européennes.
- Appui aux mobilités, notamment celle des doctorants : mobilité dans le cadre du programme Erasmus.
- Appui aux demandes individuelles de bourses : bourses AUF, Eiffel, bourse Jean-Walter Zellidja...
- Conseil sur des projets de mobilités dans les institutions partenaires.



Situé au premier étage de l'Arche, porte 104
rintutm@univ-tlse2.fr ; 33 (5) 61 50 36 46

La Division de la Vie Etudiante (DIVE) est un lieu d'accueil et d'information pour tous les étudiants.

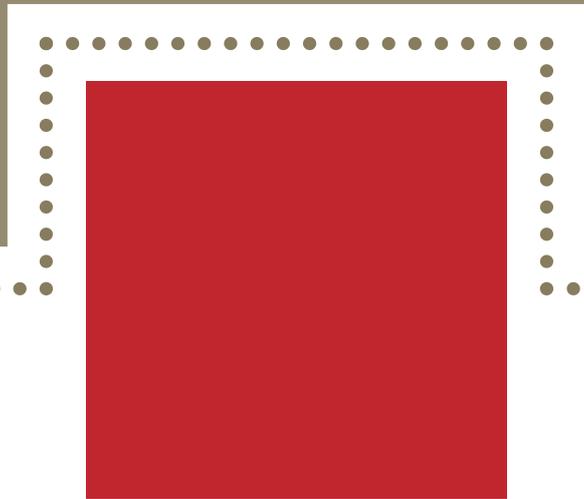
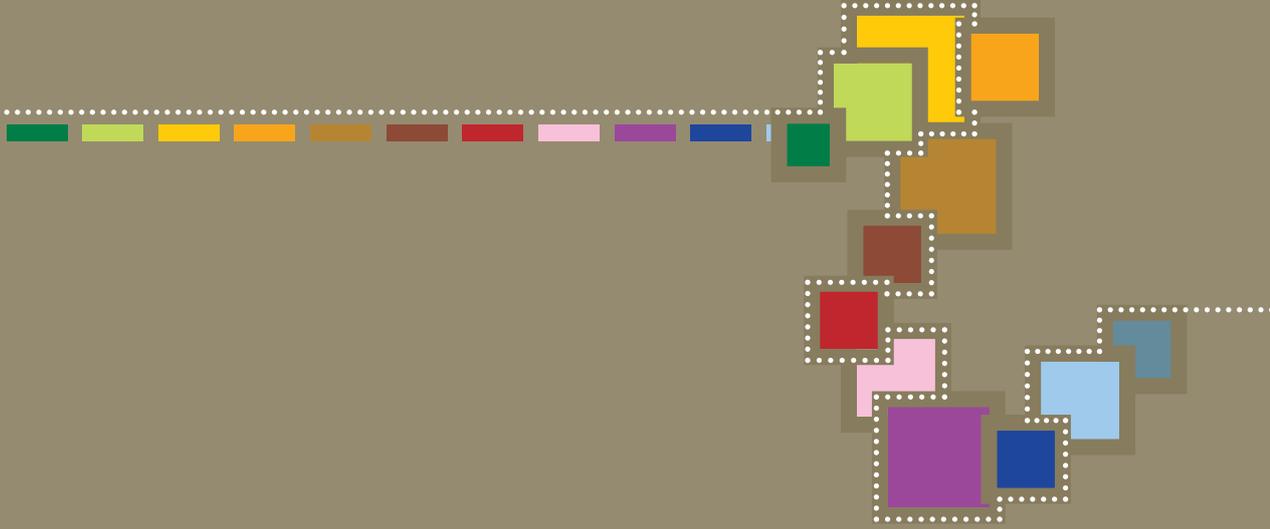
Elle accompagne les publics spécifiques : boursiers, étudiants titulaires de diplômes étrangers, étudiants en situation de handicap.

Elle soutient les associations et initiatives étudiantes.



Contacts : 05-61-50-45-80
Mail : dive@univ-tlse2.fr
Adresse : Arche - Rez-de-chaussée - AR003





L'insertion professionnelle : une thèse pour quels métiers ?



L'insertion professionnelle

L'enseignement et la recherche sont les fonctions filières privilégiées des les docteurs en Lettres et Sciences Humaines mais le doctorat permet d'envisager d'autres possibilités d'insertion, notamment dans les entreprises privées, les collectivités locales, les administrations de l'Etat ou dans le cadre de professions libérales. La définition du projet de thèse, son mode de préparation et de financement, la clarification progressive du projet professionnel et la valorisation du travail conduit tout au long du doctorat seront déterminants dans l'accès à l'emploi.

I. L'enseignement supérieur

L'enseignement est le principal débouché des docteurs en Lettres et Sciences Humaines. La proportion de postes est presque aussi importante dans l'enseignement supérieur que dans le second degré.

Dans l'enseignement supérieur les fonctions d'enseignant sont exercées essentiellement par des fonctionnaires de l'Etat, enseignants-chercheurs.

Mais la fonction publique recrute aussi des contractuels, attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), et depuis 2007, la loi a donné aux universités la possibilité de recruter des contractuels, en CDD ou CDI, pour assurer des fonctions d'enseignement, de recherche ou d'enseignement et recherche.

Enfin, d'autres ministères ou des établissements privés recrutent aussi des enseignants pour des établissements d'enseignement supérieur. Les modalités de recrutement dépendent de chaque type d'institution.

1. Les enseignants-chercheurs des Etablissements Publics à Caractère Scientifique, Culturel et professionnel (EPSCP)

Le statut des enseignants-chercheurs - maîtres de conférences ou professeurs des universités - associe étroitement l'enseignement et la recherche : « les enseignants-chercheurs participent à l'élaboration, par leur recherche, et assurent la transmission, par leur enseignement, des connaissances au titre de la formation initiale et continue incluant, le cas échéant, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. »

Le recrutement des maîtres de conférences et des professeurs des universités s'effectue en **deux étapes** :

- **la première étape** est celle de la qualification aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités par le Conseil National des Universités (CNU). Le CNU est l'instance nationale qui se prononce sur les mesures relatives à la qualification et à la carrière des enseignants-chercheurs. Il est composé de groupes, eux-mêmes divisés en sections, chaque section correspondant à une discipline.

Attention : En termes de publications, renseignez-vous bien auprès de votre directeur de thèse ! Chaque section du Conseil National des Universités (CNU) a ses propres critères pour délivrer une qualification ! Les objectifs de publications doivent être pris en compte dès le début de la thèse !

- **la seconde étape** est ouverte aux candidats préalablement qualifiés. Il s'agit du concours de recrutement ouvert dans les établissements d'enseignement supérieur.

La qualification

Maître de conférences

Le candidat, titulaire du doctorat, dépose une déclaration de candidature sur le site internet du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (Application ANTARES, portail GALAXIE). Il peut déposer sa candidature dans une ou plusieurs sections du CNU. Attention, la date de dépôt peut être modifiée et elle est de plus en plus précoce (début décembre) !

Le candidat constitue un dossier de candidature qu'il adresse à chacun des deux rapporteurs qui ont été désignés par la commission compétente du CNU pour chaque candidature. Après avoir entendu les deux rapporteurs, la section compétente du CNU arrête la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences. La qualification obtenue est valable 4 ans. En cas de refus, le candidat peut obtenir communication des motifs pour lesquels sa candidature a été écartée. Après deux refus successifs, une procédure de recours est possible.

Professeur d'université

Le candidat à un poste de professeur des universités doit avoir, outre le doctorat, une habilitation à diriger des recherches (HDR). Il s'agit d'un diplôme national obtenu après présentation, devant un jury, d'un ensemble de travaux mettant en évidence une capacité à définir des thèmes de recherche, à orienter et diriger les travaux d'une équipe, à encadrer de jeunes chercheurs. Le parcours comporte de la même façon une qualification par le CNU.



L'insertion professionnelle

Les Aventures
du Doctorant
à l'Université Toulouse II-Le Mirail

Le recrutement

Maître de conférences

Les postes à pourvoir dans les établissements de l'enseignement supérieur font l'objet d'une publication au Journal Officiel. Un candidat qualifié peut se présenter à l'un ou à plusieurs concours ouverts dans les universités, instituts ou écoles, en fonction du ou des profils des postes à pourvoir. Les candidats savent en effet, lorsqu'ils s'engagent, quelle université recrute, sur quel emploi et dans quelle spécialité.

Un comité de sélection (8 à 16 membres enseignants-chercheurs de l'université et extérieurs) est constitué au sein de l'université pour chacun des emplois à pourvoir. Ce comité examine les dossiers des candidats et établit la liste des candidats qu'il souhaite auditionner.

Après avoir convoqué les candidats et procédé aux auditions, le comité de sélection délibère sur les candidatures et émet un avis motivé sur chacune d'elles. Il peut établir une liste de candidats classés par ordre de préférence. Le conseil d'administration de l'établissement communique le nom du candidat sélectionné ou la liste de candidats classés par ordre de préférence au Ministre de l'enseignement supérieur qui procède aux nominations.

Les maîtres de conférences sont nommés par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Professeur des universités

Les candidats qualifiés qui se sont présentés au concours sont classés, sur dossier et après audition, par un comité de sélection de l'université disposant du poste à pourvoir. Les professeurs d'université sont nommés par décret du Président de la République

Il s'agit donc d'une sélection sur dossier et audition, dans laquelle sont pris en compte les travaux de recherche et l'expérience pédagogique du candidat. Le rapport du jury de thèse, la mention obtenue lors de la soutenance et la composition du jury sont très importants. Par ailleurs, et bien qu'ils ne soient pas requis, l'agrégation ou le CAPES constituent, dans certaines disciplines, un élément de preuve de la compétence disciplinaire et de l'expérience pédagogique du candidat et, à ce titre, un élément déterminant dans la qualification et le recrutement des maîtres de conférences.

Pour aller plus loin...

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020552216&dateTexte=&categorieLien=id>

Qualification et Recrutement :

<https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html>

Sections du CNU :

<http://www.cpcnu.fr/sectionsCnu.htm>

II. La recherche

La recherche s'effectue dans les établissements d'enseignement supérieur, dans les organismes publics de recherche et dans les entreprises, en France et à l'étranger.

Dans la recherche publique, les unités de recherche sont constituées d'enseignants-chercheurs, de chercheurs-chargés de recherche et directeurs de recherche- et d'ingénieurs investis dans la recherche fondamentale ou dans la recherche finalisée, à but industriel ou sociétal.

Les chercheurs des établissements publics sont recrutés soit par concours, soit sur contrat : ils sont recrutés essentiellement par voie de **concours** dans les Etablissements Publics à Caractère Scientifique et Technologique (CNRS, INRA, INSERM...), dans les grands établissements (CNAM, EHESS, Ecole des Chartes...) et dans les établissements à caractère administratif (INRP par exemple) et essentiellement **sur contrat** dans les Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial (CIRAD, CNES ...). Tous ces organismes recrutent, en fonction de leurs domaines de recherche, des titulaires d'un doctorat de sciences humaines et sociales.

1. Les chercheurs des Etablissements Publics à Caractère Scientifique et Technologique (EPST) recrutés sur concours

Au CNRS, à l'INRA, à l'INSERM... les chercheurs produisent des connaissances scientifiques et les valorisent, contribuent à la diffusion de l'information scientifique et à la formation des jeunes doctorants. Ils sont recrutés par concours sur titres et travaux. Il s'agit, en premier emploi, de postes de chargés de recherche et ultérieurement de postes de directeurs de recherche.





L'insertion professionnelle

Les Aventures
du Doctorant
à l'Université Toulouse III - Le Mirail

Les chargés de recherche de 2^e classe sont recrutés après le doctorat. Les chargés de recherche de 1^{ère} classe doivent justifier d'une expérience de quatre ans acquise dans les métiers de la recherche. Les postes mis au concours correspondent toujours à un profil précis et les organismes recherchent une forte adéquation poste-profil. Le concours comporte une phase d'admissibilité après examen du dossier scientifique du candidat et audition par un jury, puis une phase d'admission qui permet de classer les lauréats.

Les directeurs de recherche sont, comme les chargés de recherche de 1^{ère} classe, des chercheurs confirmés. Une session annuelle est organisée par chaque établissement. Les EPST ont également la possibilité de recruter en CDI des contractuels de droit public pour exercer des fonctions de recherche.

2. Les chercheurs des Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) des groupements d'intérêt public ou des fondations d'intérêt public recrutés exclusivement sur contrats

Les recrutements, peu nombreux, sont effectués tout au long de l'année, en fonction des besoins et selon des modalités tout à fait comparables à celles du secteur privé.

3. Les ingénieurs de recherche des EPST et des EPSCP

Les ingénieurs de recherche participent à la mise en œuvre des activités de recherche, orientent et coordonnent les activités techniques et administratives, encadrent les personnels, assurent la valorisation des résultats de la recherche. Ils sont recrutés sur concours, par les organismes de recherche ou les établissements d'enseignement supérieur. Ils sont fonctionnaires de l'Etat. Les candidats doivent être titulaires d'un doctorat. Les concours sont organisés par Branche d'Activité Professionnelle (BAP), c'est-à-dire par spécialité, par corps (ingénieur de recherche/ingénieur d'études) et par intitulé. Un référentiel des métiers et emplois types dans la recherche et l'enseignement supérieur décrit les missions, activités et compétences requises. Les postes, publiés chaque année Journal Officiel, font en outre l'objet d'un profil spécifique établi par l'organisme qui recrute.

Liste des EPST, EPIC, EPA, EPSCP

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/organisme/index.htm#epst>

Quelques exemples d'emplois-types d'Ingénieur de recherche pour des docteurs en lettres, langues, sciences humaines et sociales

BAP D Sciences humaines et sociales

Ingénieur de recherche en analyse de sources

Ingénieur de recherche en archéologie

BAP F Information, documentation, culture, communication, TICE

Responsable des collections muséales

Traducteur-terminologue

BAP J Gestion et pilotage

Responsable de la valorisation de la Recherche



Consulter les référentiels métiers

Référentiel du CNRS <http://metiersit.dsi.cnrs.fr/>

REFERENS <http://referens.univ-poitiers.fr/version/men/default.asp>

(Enseignement supérieur et INRA)

4. Les contrats « post-doc »

Il s'agit de contrats de recherche à durée déterminée, en France ou à l'étranger. Dans certains cas, notamment si vous souhaitez intégrer les organismes de recherche tels le CNRS ou l'INSERM, une expérience complémentaire de recherche dans ce cadre peut s'avérer très pertinente. Mais le choix du contrat post-doctorat doit être sérieusement réfléchi (université, entreprise, Unité de recherche, lieu, sujet) dans le cadre d'un projet professionnel et ne doit pas conduire à cumuler des contrats successifs sans objectif précis.



III. Les administrations et les collectivités territoriales

Ministères, administrations décentralisées et collectivités locales recrutent des titulaires du doctorat sur des fonctions de chargé de mission ou de chargé d'études, de conseiller technique, de responsable de services ... Il peut s'agir de postes statutaires ou de recrutements sur contrat (3 ans renouvelable le plus souvent dans les collectivités territoriales), mais il n'existe pas de concours spécifique réservé aux titulaires du doctorat. Emploi dans les collectivités territoriales : La gazette des communes

<http://infos.lagazettedescommunes.com/rubriques/emploi-carriere/>

IV. Les entreprises

Les titulaires du doctorat peuvent être recrutés sur des fonctions de recherche et développement ou des fonctions d'encadrement, supposant la mise en œuvre des savoirs et compétences développés dans le cadre des travaux de recherche conduits. Cela suppose d'avoir une bonne connaissance des fonctions des cadres en entreprise, du marché de l'emploi, et souvent, d'avoir acquis des compétences techniques complémentaires.

Pour explorer le marché, connaître les fonctions des jeunes diplômés :

<http://jd.apec.fr/Accueil/ApecIndexAccueil.jsp>

V. Créer son entreprise, s'installer en libéral

Psychologues, géographes, sociologues, linguistes, ... peuvent choisir de créer leur entreprise ou d'intégrer, en tant qu'associé, une entreprise existante pour exercer comme psychologues, consultants, formateurs, traducteurs, conseils etc.

Agence pour la création d'entreprise

<http://www.apce.com/> Union nationale des professions libérales <http://www.unapl.org/>

VI. Travailler à l'étranger

Qu'il s'agisse d'enseignement ou de recherche, les docteurs peuvent choisir de s'expatrier et d'acquérir une expérience professionnelle à l'étranger, dans des organismes internationaux, dans des établissements d'enseignement supérieur, des représentations françaises à l'étranger, des entreprises...

Un exemple : Coopération et action culturelle à l'étranger :

https://pastel.diplomatie.gouv.fr/transparence/internet/adresses_utiles.asp

L'enseignement supérieur et la recherche sont les secteurs professionnels les plus prisés des doctorants, les mieux connus aussi, mais les docteurs peuvent valoriser les aptitudes développées et les compétences spécifiques acquises au cours du doctorat pour s'insérer dans d'autres secteurs ou fonctions. Cela suppose, avant et pendant la préparation de la thèse, de conduire une réflexion sur ses intérêts, d'identifier les savoirs et compétences acquis, d'explorer le marché de l'emploi et de développer son réseau.





L'insertion professionnelle

Les Aventures
du Doctorant
à l'Université Toulouse II-Le Mirail

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU)

Le CEVU est un conseil central de l'Université. Il vote les orientations générales de l'Université concernant les Formations, l'Orientation, l'Insertion et la Vie Etudiante, soumise ensuite à la validation du Conseil d'Administration. Le vice-président du CEVU accorde aux doctorants une exonération des droits d'inscription lorsqu'ils participent à l'activité d'enseignement de l'université ou, comme pour tous les autres étudiants de l'Université, dans des cas spécifiques impliquant un examen du dossier au niveau du CEVU.



Bâtiment administratif (Bâtiment 2)
vp-cevu@univ-tlse2.fr

Direction de l'Orientation, des Stages et de l'Insertion (DOSI)

La DOSI est un service commun de l'Université. Elle regroupe deux services existants (DOSI-CAP Pro et DOSI-SIOU). Elle travaille en étroite collaboration avec le CEVU et assure la visibilité des actions transversales et centralisées engagées par l'établissement pour sa politique d'orientation, de stages et d'insertion auprès des étudiants et des partenaires professionnels et institutionnels.



Bâtiment administratif (Bâtiment 2)
Céline Vagner (05.61.50.24.42 ou dir-dosi@univ-tlse2.fr)

DOSI-SIOU (Service d'Information et d'Orientation Universitaire)

- SIOU** - Information, documentation, conseil
- Entretiens individuels
- Conférences et ateliers en petits groupes (CV, lettre de candidature...)
- Rencontres étudiants-professionnels
- Aide à l'élaboration d'un portefeuille d'expériences et de compétences



Salle 314 - Rez de chaussée du bâtiment administratif (Bâtiment 2)
05 61 50 45 15 ou siou@univ-tlse2.fr

DOSI-CAP Pro (Cellule d'appui à la professionnalisation)

- CAP Pro** - Appui à la communication des Ecoles doctorales auprès du monde socio-économique,
- Contribution à la création de réseaux d'anciens,
- Facilitation de rencontres entre doctorants et acteurs du monde socio professionnel
- Prospection des entreprises et organisations professionnelles
- Diffusion d'offres de stages, contrats CIFRE, emplois.



CAP Pro
Bât B5 - RDC
Contact : Aline Bonzom 05 61 50 36 13 ou aline.bonzom@univ-tlse2.fr



L'insertion professionnelle

Les Aventures
du Doctorant
à l'Université Toulouse II-Le Mirail

VII. Exemple UTM - 2009

351 docteurs ont fait l'objet d'une enquête à la date d'observation du 1er janvier 2009. 94 n'ont pu être contactés pour adresse inconnue. Finalement, 257 docteurs ont pu être joints et 123 ont répondu soit un taux net de réponse de 48%. Sur l'ensemble des emplois occupés à la date d'observation, 17% occupent un poste de Maître de Conférences et 74% travaillent dans la Fonction Publique. L'insertion professionnelle des docteurs ne se limite donc pas à devenir enseignant dans l'enseignement supérieur.

Situation au 1er janvier 2009

La part des docteurs en emploi augmente progressivement en fonction des promotions ayant fait l'objet d'une enquête. Les écarts sont plus importants si l'on regarde la part d'emploi stable * (CDI, Fonctionnaire ou activité libérale) mais également la part des emplois d'enseignant dans l'enseignement supérieur et la part de cadres. Sur les 100 emplois exercés au 1er janvier 2009,

- 60% s'exercent dans l'enseignement (Education, Enseignement supérieur). D'autres secteurs sont présents : 13% des emplois s'exercent dans celui de la Santé et de l'Action sociale, 6% dans l'Administration Publique et 6% dans la Recherche - Développement des sciences humaines et sociales.
- 3/4 des emplois sont exercés à temps plein.
- Les répondants déclarent :
- être satisfaits de cet emploi : 77%,
- que l'emploi est en rapport avec leur sujet de thèse : 64%,
- que le doctorat a été déterminant dans l'obtention de cet emploi : 50%. Toutefois on note des différences : ils ne sont que 37,5% pour les Docteurs 2007/2008.
- Le revenu moyen net mensuel, pour les Docteurs exerçant leur emploi à temps plein, a bénéficié de l'impact d'une meilleure insertion tant en stabilité de l'emploi qu'en statut. Il augmente progressivement de 18% entre les Docteurs sortis en 2007/2008 et ceux sortis en 2005/2006 (de 1976€ à 2326€).

On observe une période qui sert de tremplin pour une meilleure insertion professionnelle tant sur la stabilité, le statut du poste occupé mais également

Observatoire de la vie étudiante (OVE)



L'observatoire de la vie étudiante recueille des informations qualitatives et quantitatives, via des enquêtes et études statistiques et produit ainsi des outils d'analyse et d'aide à la décision au service de l'Université et de ses composantes.

Missions :

- Connaître le public étudiant de l'UTM
- Comprendre ses choix d'études et de parcours, ses motivations et ses attentes, analyser les facteurs de réussite (taux de présence aux examens, réussite...) connaître ses conditions de vie, recueillir son opinion sur sa formation.
- Observer l'entrée dans la vie active des étudiants de l'UTM
- Appréhender leur devenir à l'issue de leur formation : poursuite et reprise d'études, stratégie de recherche d'emploi, étudier leur insertion professionnelle dans les années qui suivent leur sortie de l'université, inventorier les champs professionnels de l'insertion des diplômés de l'UTM, caractériser l'emploi : les secteurs d'activité, les métiers, les fonctions, les types de contrats...
- Elaborer des outils d'aide à la décision
- Aider, au moyen d'indicateurs, les instances et les composantes de l'Université dans leurs prises de décision concernant l'organisation pédagogique, le développement des formations et l'amélioration de la vie étudiante.



Contacts : C. Cadène, responsable administrative du service 05 61 50 49 73
Mail : ove@univ-tlse2.fr
OVE, Bâtiment 2 1er étage

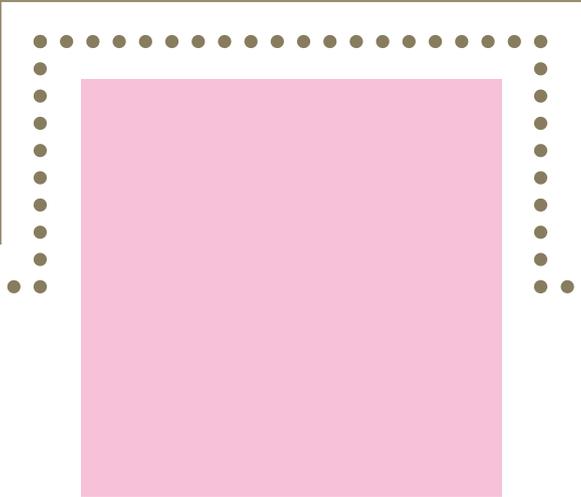
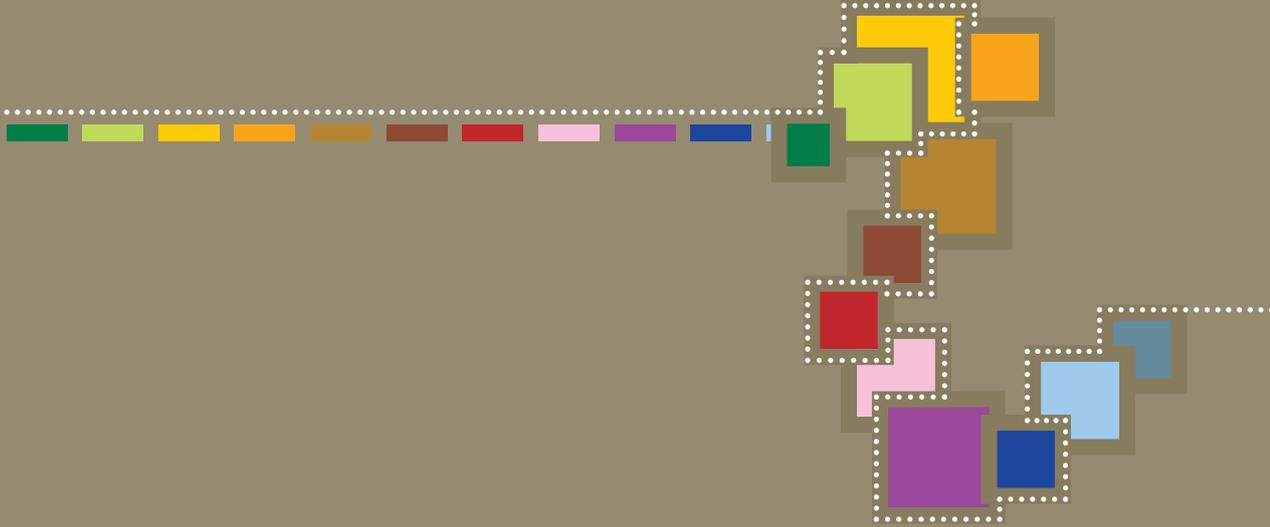
Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés (AFIJ)

Créée en 1994, l'AFIJ est née du désir des organisations étudiantes représentatives et des mutuelles étudiantes d'intervenir concrètement afin d'accompagner les jeunes issus de l'enseignement supérieur tout au long de leur recherche d'emploi et favoriser leur insertion professionnelle. Elle mobilise également des recruteurs (entreprises, acteurs de l'économie sociale - associations, mutuelles, coopératives- collectivités locales.). Elle agit pour rapprocher jeunes et recruteurs (promotion des diplômés, d'une part et connaissance des employeurs d'autre part). Elle joue un rôle d'interface entre jeunes et professionnels avec les Rencontres AFIJ, les présentations et visites d'entreprises, les simulations d'entretien d'embauche, les entretiens individuels entre jeunes et professionnels (dans le cadre d'« actions de parrainage »), la diffusion gratuite d'offres de premier emploi. L'AFIJ compte plus de 7500 recruteurs.



Séverine GALEAS - Chargée de mission AFIJ
25 Rue Notre Dame 31400 TOULOUSE
Tel : 05 34 31 24 44 / Fax : 05 34 31 24 45
galeas@afij.org
www.afij.org





La thèse et la valorisation



Les Aventures
du Doctorant

à l'Université Toulouse II-Le Mirail



La thèse et la valorisation

Les Aventures
du Doctorant
à l'Université Toulouse II-Le Mirail

Définition : La valorisation de la recherche c'est quoi ?



Le Comité National d'Evaluation (CNE) propose la définition suivante : « Valoriser, c'est rendre utilisables ou commercialisables les connaissances et les compétences de la recherche ».

Le Conseil Scientifique de l'UTM a souhaité adapter ce texte aux spécificités d'une université de SHS et entend par valorisation « l'ensemble des activités, expertises, productions scientifiques mettant en relation, à titre onéreux ou gratuit, les unités de recherche de l'UTM avec les sphères économiques, sociales, industrielles, institutionnelles ou culturelles, au plan local, national ou international, notamment européen. Les activités de valorisation impliquent des transferts de connaissances et de compétences, des unités de recherche vers les partenaires socio-économiques utilisateurs, impulsant une dynamique partenariale.»

Initié par la loi sur l'innovation de 1999, la valorisation de la recherche devient un enjeu fort dans le cadre de la loi LRU. Au-delà de la protection des découvertes par brevet et exploitation par licence, d'autres procédures de valorisation concernent les SHS :

Le droit d'auteur, le transfert de savoir-faire, l'innovation de service, la collaboration avec les sciences de l'ingénieur, la marque commerciale ou encore l'image de marque...

Ainsi, ces activités confirment le rôle de la recherche en SHS dans l'amélioration des pratiques professionnelles, le développement économique, l'amélioration de la qualité de vie ou encore le renforcement de l'activité culturelle.

Les doctorants et la valorisation

L'évaluation d'une recherche intègre de plus en plus fréquemment ses potentialités de valorisation et il est conseillé aux doctorants de prendre en compte cette dimension dans leurs projets de thèse. Les possibilités d'associer des activités de valorisation à leur parcours doctoral dépendent du contexte dans lequel celui-ci s'effectue :

- Si la thèse fait l'objet d'une convention CIFRE, la valorisation est la plupart du temps au cœur de la recherche et le transfert des connaissances produites au sein de la structure d'accueil est contractualisé dès la signature de la convention. - Dans le cas d'un contrat doctoral unique (CDU), le doctorant peut dédier un nombre d'heures variables de son contrat à des activités de valorisation. Il choisit de les consacrer soit à promouvoir le transfert des connaissances produites dans le cadre de sa thèse, soit en participant aux activités de valorisation de son Unité de recherche.
- Si la thèse est réalisée dans un tout autre cadre, les activités de valorisation ne sont pas contractualisées à l'origine mais, envisager le transfert des acquis de la recherche vers la société civile présente plusieurs avantages. Cet engagement confère une dimension supplémentaire à la démarche doctorale qui, au-delà d'une reconnaissance plus large du travail scientifique entrepris sous forme de droits, marques, brevets..., peut révéler des opportunités d'insertion professionnelles diversifiées. Cette insertion peut aussi conduire à la création d'entreprise et faire l'objet d'un accompagnement du projet par la cellule valorisation.

La valorisation, quelques illustrations sur le site de la cellule valorisation UTM :

<http://w3.msh.univ-tlse2.fr/spip/spip.php?rubrique97>

Les doctorants, les docteurs et les entreprises

Face à la difficulté croissante d'intégrer la recherche publique ou l'enseignement supérieur, les nouveaux docteurs se tournent vers les entreprises privées ou diverses structures publiques. Leur insertion progressive dans ces secteurs transforme les représentations quant à leurs compétences réelles. Ils apparaissent au terme de 8 à 10 années post-bac comme experts de leurs domaines, dotés de méthodologies de recherches efficaces, capables de gérer des projets complexes sur le long terme et d'inventer des scénarios adaptés pour déjouer diverses difficultés, faisant preuve de ténacité et de culture, insérés dans des réseaux souvent internationaux...

Pourtant, de nombreux chefs d'entreprise et responsables de structure les considèrent encore en décalage avec les objectifs du monde de l'entreprise, leur imposant 1 à 2 années de post-doc avant de les recruter. En réponse à ces réticences, l'insertion des doctorants durant leur thèse dans des processus de valorisation des connaissances ou dans le dispositif d'une CIFRE apparaît comme une familiarisation avec les contraintes et les attentes du monde de l'entreprise. L'expérience acquise lors de ces situations les met alors en situation plus favorable de recrutement dans ces secteurs professionnels.



La thèse et la valorisation

La propriété intellectuelle

Si vous êtes auteur ou co-auteur d'une création intellectuelle, dans le cadre de votre activité à l'Université, vous disposez de droits spécifiques qui relèvent de la propriété intellectuelle.

La propriété intellectuelle est une spécialisation du droit qui régit les créations de l'esprit que sont : les inventions techniques, les œuvres littéraires et artistiques, mais aussi les symboles, les noms, les images et les dessins et modèles. Elle se subdivise en deux domaines distincts :

la propriété industrielle (brevet, marque, dessins et modèles) ; la propriété littéraire et artistique (droits d'auteur, droits voisins et bases de données).

Ces outils juridiques ont une vocation stratégique, commerciale (exploitation par licence) ou de défense des droits, notamment celle de veiller au respect des œuvres (respect de l'auteur, de l'intégrité de l'œuvre, de son usage...).

En ce qui concerne les « œuvres » réalisées par des étudiants, l'arrêt rendu par le conseil d'Etat le 22 février 2010 est venu confirmer que la propriété intellectuelle des œuvres réalisées par les étudiants non rémunérés leur appartient.

Détails : Décision Conseil d'Etat n°320319 du 22/02/2010

<http://www.conseil-etat.fr/cde/fr/base-de-jurisprudence/>

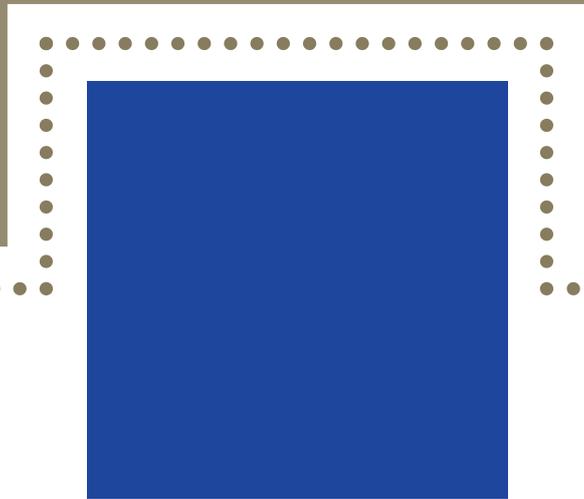
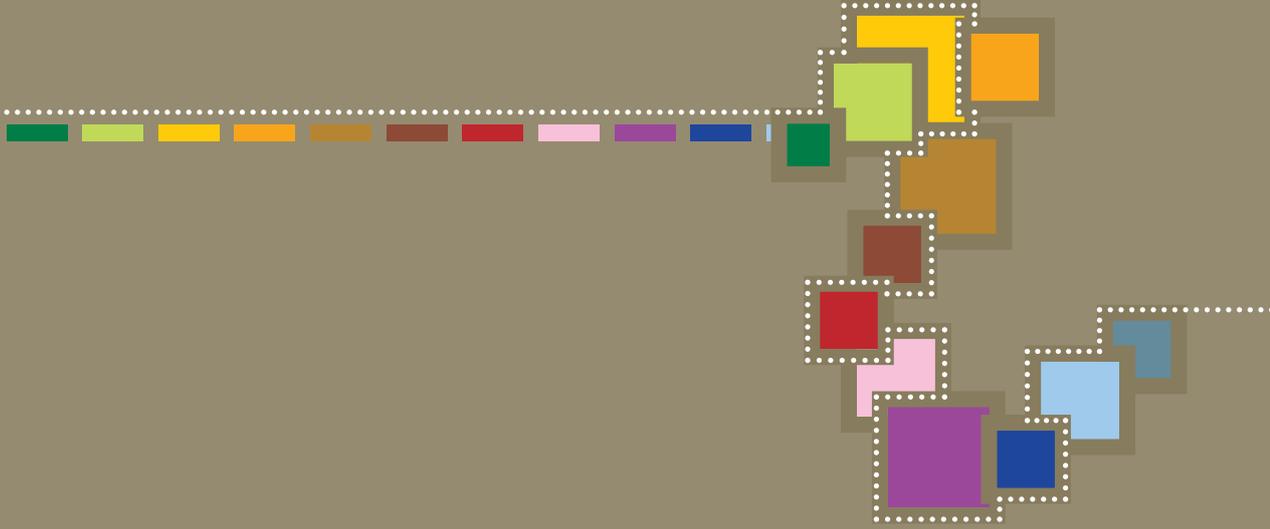
- **La cellule valorisation de la recherche est un service de l'Université de Toulouse 2 le Mirail destiné à accompagner les doctorants dans la protection des résultats de recherche (propriété intellectuelle) et leur transfert auprès de partenaires industriels, socio-économiques, institutionnel et/ou culturels. Elle est conçue comme une interface et intervient tout au long d'un processus de transfert des résultats de la recherche (des connaissances) qui va :**
 - De la détection des « opportunités » ;
 - à l'accompagnement des projets de valorisation ;
 - jusqu'à l'appropriation sociale, culturelle, technique, industrielle et/ou économique, par un partenaire de valorisation ;
 - et ce, tout en veillant à la préservation du patrimoine intellectuel de l'Université



Contacts : Cellule valorisation / 05.61.50.45.53

Mail : valorisation@univ-tlse2.fr





Les associations de doctorants



Les Aventures
du Doctorant

à l'Université Toulouse II-Le Mirail



Les associations de doctorants

Les Aventures
du Doctorant
à l'Université Toulouse II-Le Mirail

AdHoc

Adhoc regroupe des futurs doctorants (M2R), doctorants et jeunes docteurs de l'UTM. L'objectif de l'association est de promouvoir un réseau de communication inter-doctorants, des échanges inter-disciplinaires (thèmes de recherche, méthodes, outils, références bibliographiques et cheminements dans l'écriture de la thèse), des présentations orales transversales, des pré-soutenances de thèses (permettant au doctorant de se familiariser au contexte de la soutenance), des rencontres avec des jeunes docteurs insérés professionnellement qui parleront de leurs parcours et tout cela dans un espace de convivialité. Adhoc propose d'accueillir, d'échanger et de rechercher des infos ensemble.



Permanence les mercredis de 12h30 à 14h au bureau R208 au pavillon de la recherche
E-mail : adhoc.assoc@gmail.com

Association des Moniteurs de l'Enseignement Supérieur de l'Académie de Toulouse AMESAT

L'AMESAT regroupe depuis quelques années les doctorants et moniteurs de la région Midi-Pyrénées. Au sein de cette association, nous autres, jeunes chercheurs issus de disciplines différentes, pouvons échapper l'espace de quelques sorties, à la routine des Unités de recherche, afin de se rencontrer et de partager des expériences. Notre association veut promouvoir ainsi la connexion et l'interaction dans cette communauté très variée. Nous proposons donc à tous les doctorants, moniteurs, allocataires de recherche, attachés temporaires de recherche (ATER), post-doctorants de l'académie de Toulouse un riche agenda d'activités ou autres sorties en plein air ou en intérieur. Attention ! Suite à la disparition du statut « doctorants allocataires-moniteurs » ayant donné naissance à cette association (AMESAT = Association des Moniteurs de l'Enseignement Supérieur de l'Académie de Toulouse), il est probable que les prochains responsables élus souhaiteront donner un nouveau visage à l'association, pouvant impliquer des changements tels que le nom de l'association, de nouveaux objectifs...



Lieu et horaires de permanence : Nous n'avons pas de structure donc pas de permanence ni d'horaire ! Rendez-vous sur le site internet :
<http://www.amesat.cict.fr/>

Confédération des jeunes chercheurs (CJC)

La Confédération des jeunes chercheurs (CJC), fondée en 1996, est une structure nationale qui regroupe une quarantaine d'associations de doctorants et jeunes docteurs sur toute la France. Association autonome, interdisciplinaire et asyndicale, elle est membre de la fédération européenne de jeunes chercheurs (EURODOC). Elle se considère force de proposition et interlocuteur privilégié pour les pouvoirs publics car elle possède, par exemple, un élu CJC au CNESER.

Du point de vue de ses missions, elle désire participer à la réflexion sur la recherche et l'enseignement supérieur. Plus spécifiquement, elle axe ses échanges sur le statut et la représentation des jeunes chercheurs non-permanents, la formation doctorale, la reconnaissance du doctorat.



Site Internet CJC :
<http://cjc.jeunes-chercheurs.org/>



Les associations de doctorants

Les Aventures
du Doctorant
à l'Université Toulouse II-Le Mirail

Réseau des jeunes Enseignants du supérieur, Moniteurs et Ex-moniteurs National Transdisciplinaire et Associatif (REMENTA)

Ce Réseau a été créé en 2004 lors du colloque annuel des Centres d'Initiation à l'Enseignement Supérieur (CIES) à Strasbourg. L'association, alors destinée aux moniteurs et anciens moniteurs de l'enseignement supérieur, s'est ouverte depuis fin 2008 à l'ensemble des jeunes enseignants du supérieur.

Seule association nationale de jeunes enseignants du supérieur, au milieu de très nombreuses structures fondées sur la recherche, elle promeut la pédagogie universitaire, désire valoriser des initiatives pédagogiques et participer à la diffusion de l'information scientifique et technique. Son réseau lui a par exemple permis de réaliser en 2009 une enquête sur la formation des futurs enseignants-chercheurs dont les résultats ont alimenté la réflexion de l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche.



Site Internet REMENTA :
<http://www.rementa.org/>

Association Toulousaine pour la Recherche Interdisciplinaire sur les Amériques (ATRIA)

ATRIA est une association de doctorants et jeunes chercheurs de la région toulousaine. Ses objectifs sont l'organisation d'événements culturels et scientifiques transdisciplinaires, la mutualisation et diffusion des informations scientifiques relatives à la recherche sur les Amériques, la constitution d'un réseau national de chercheurs non titulaires travaillant sur les Amériques. Née du constat que de nombreux jeunes chercheurs étaient isolés et disposaient de faibles moyens pour faire connaître leurs travaux et échanger sur leur recherche, elle compte aujourd'hui une quarantaine d'adhérents. Elle développe plusieurs outils de communication : site web, blog, listes de diffusion d'infos.

Il n'y a pas de permanence d'ATRIA mais des réunions régulières. Pour être informé des activités de l'association ou pour adhérer contacter : info.atria@gmail.com



Vous pouvez aussi visiter notre site web, régulièrement mis à jour et plein d'infos :
www.atria-amdoc.org

InCOGnu

L'association InCOGnu réunit des étudiants et doctorants en sciences cognitives du grand Toulouse, ainsi que toute personne intéressée par les sciences de la cognition. Son objectif principal est de promouvoir et vulgariser les Sciences Cognitives, offrant à tous la possibilité d'accéder aux connaissances issues de l'étude scientifique du fonctionnement de l'esprit et du cerveau. InCOGnu s'investit dans l'organisation de différents événements pour tout public : cafés-débats mensuels en centre ville animés par un chercheur invité, ateliers de découverte lors d'événements d'animation scientifique (Semaine du Cerveau, Exposcience, ...) présentant des expériences ludiques et pédagogiques inspirées des travaux de recherche des membres de l'association, etc. Les membres d'InCOGnu vont également vers les jeunes élèves à travers des interventions scientifiques dans les lycées et collèges. L'association fait partie de la Fédération Française des Etudiants et Jeunes Chercheurs en Sciences de la Cognition (FRESCO) et est devenue en 2010 un Club CNRS "Sciences et Citoyens".



Site web : www.incognu.fr
Email : contact@incognu.fr
Adresse postale : Association Incognu - IRIT
118 Route de Narbonne - 31062 Toulouse cedex 4





Les associations de doctorants

Les Aventures
du Doctorant
à l'Université Toulouse II-Le Mirail

La FÉdération Nationale des Etudiants Chercheurs (FENEC)

La FENEC rassemble partout en France des doctorants, de tous statuts et toutes nationalités. Son objectif est d'améliorer les conditions d'études et de vie des étudiants chercheurs, en matière de financement, encadrement, formation, insertion professionnelle, etc. Outil national de pression sur les pouvoirs publics, mais aussi outil local qui permet d'intervention auprès des directions des établissements pour changer les choses concrètement. La FENEC est en lien avec les syndicats d'enseignants-chercheurs et les collectifs de défense de la recherche publique, comme Sauvons la recherche ! (SLR).



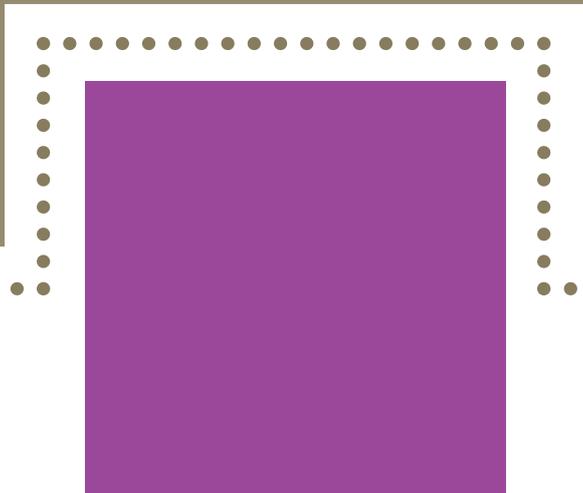
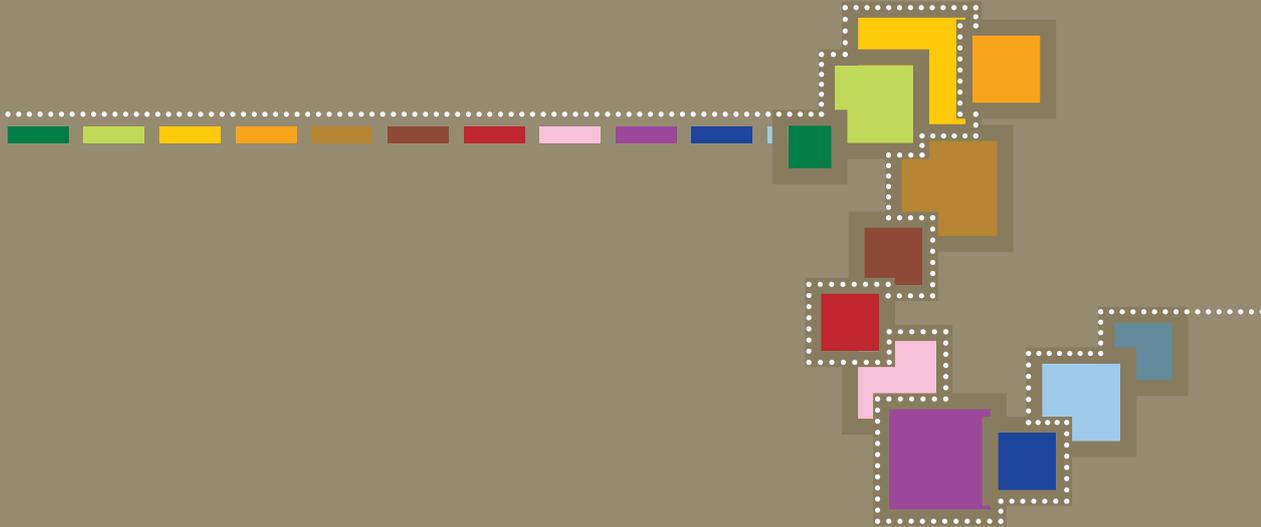
fenec.tlse@gmail.com

Association Toulousaine des Doctorants en Sciences de l'Information et de la Communication (ATD-SIC)

Cette association a pour vocation de rassembler les doctorant-e-s et post-doctorant-e-s en Sciences de l'information et de la communication à Toulouse. Le but est également de contribuer au dynamisme de la recherche en SIC au sein des différentes universités toulousaines et d'œuvrer à la visibilité et à la valorisation de cette recherche. Enfin, ATD-SIC est un réseau d'expérience et d'entraide ouvert aux autres disciplines : n'hésitez donc pas à les contacter !



adtsic@gmail.com



Où trouver la doc ?



Les Aventures
du Doctorant

à l'Université Toulouse II-Le Mirail



Où trouver la doc ?

Le SCD

Sous l'autorité du Président de l'université, le Service Commun de la Documentation (SCD) regroupe l'ensemble des unités documentaires du campus : bibliothèque universitaire centrale (BUC), bibliothèques et centres de ressources des composantes pédagogiques, bibliothèque d'études méridionales, CADIST Péninsule Ibérique et Espace Documentation Recherche (EDR)

- La BUC (<http://w3.bu-centrale.univ-tlse2.fr/>) est la bibliothèque pluridisciplinaire de l'université : sciences humaines et sociales, lettres, langues et arts. Ses collections, composées de 340 000 ouvrages, 4 500 titres de revues et près de 3 000 documents vidéos sont à votre disposition.
- L'EDR (EDR) rassemble la documentation des équipes de recherche de l'université. Il présente une collection de plus de 50 000 documents : ouvrages, revues, littérature grise, ressources électroniques.

Les ressources électroniques

Le SCD propose à l'ensemble de la communauté universitaire des ressources électroniques pour la recherche documentaire : <http://w3.scd.univ-tlse2.fr/rechdoc/>. On peut signaler par exemple :

- Des catalogues :
 - **Archipel**, catalogue commun du Réseau des bibliothèques des universités de Toulouse. Avec une carte de lecteur unique, vous avez accès à l'ensemble des bibliothèques de ce réseau : les droits de prêt sont cumulables d'une bibliothèque à l'autre (voir le règlement intérieur de chacune pour les modalités de consultation et / ou de prêt des documents).
 - Sudoc (www.sudoc.abes.fr) : catalogue collectif national des BU françaises, toutes les thèses françaises y sont signalées. Liste A-Z : catalogue des revues électroniques du réseau des bibliothèques universitaires de Toulouse.
 - **Genre**, catalogue collectif sur les femmes et le genre, commun aux centres de documentation Louise Labé (Université Lyon II), Certop-Sagesse (Université Toulouse II) et le CEDREF (Université Paris 7).
 - **Fodorec**, catalogue collectif de la Maison des Sciences de l'homme et de la Société de Toulouse (MSHS-T), commun au CEDOCAL, au LISST-Cieu, à GEODE et à TRACES (sur le campus, se connecter par : <http://andros>).
- Des bases de données spécialisées par disciplines, par exemple *Historical Abstracts* pour l'histoire contemporaine, *L'année philologique* pour l'antiquité, *Psycinfo* pour la psychologie, etc. L'accès au texte intégral des articles référencés est possible directement depuis ces bases.
- Le SCD propose l'accès à près de 17 000 titres de revues électroniques parmi lesquelles les revues de la plateforme CAIRN ou JSTOR. L'accès au texte intégral de ces revues se fait par la liste A-Z.
- Des livres électroniques disponibles, via la plateforme *NuMilag*, sont proposés dans toutes les disciplines.
- Des réservoirs de texte en ligne : Corpus de la littérature médiévale, Thesaurus linguae graecae...

Toutes ces ressources sont consultables sur le campus de l'Université et à distance via l'ENT (espace numérique de travail) sur identification.

Formation et aide à la recherche documentaire

Les bibliothécaires et documentalistes spécialisé(e)s de l'UTM vous accompagnent dans la réalisation de vos différents travaux universitaires, dans vos recherches documentaires et vous forment à l'utilisation des bases de données et des ressources électroniques :



- **Service des Recherches documentaires de la BUC**
(<http://w3.bu-centrale.univ-tlse2.fr/services.html#RD>).
Contact : grellier@univ-tlse2.fr, scd-rdi@univ-tlse2.fr
- **Espace Documentation Recherche**
(<http://w3.bu-centrale.univ-tlse2.fr/services.html#EDR>).
Contact : contact_edr@univ-tlse2.fr

Un guide très utile consultable en ligne : « **REPERE** » : Ressources Electroniques Pour les Etudiants, la Recherche et l'Enseignement, <http://repere.enssib.fr/>



Où trouver la doc ?

Les Aventures
du Doctorant
à l'Université Toulouse II-Le Mirail

Service du Prêt entre bibliothèques (PEB)

Si vous ne trouvez pas, au sein du réseau des bibliothèques de Toulouse, les documents recherchés, adressez-vous au Service du PEB qui se chargera de vous les procurer dans d'autres bibliothèques en France ou à l'étranger.

Tous les détails : <http://w3.bu-centrale.univ-tlse2.fr/services.html#PEB>

Contact : Claudine.Lemire@univ-tlse2.fr

Service commun d'information, d'orientation et d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants (SIOU)

- Entretiens individuels et conseil
- Documentation sur les secteurs d'activité, les métiers, les concours : dossiers documentaires, ouvrages, revues spécialisées, enregistrements des témoignages de professionnels ...
- Préparation à l'insertion : conférences et ateliers (CV, lettre de candidature, entretien..), aide à l'élaboration du Portefeuille d'Expériences et de Compétences.



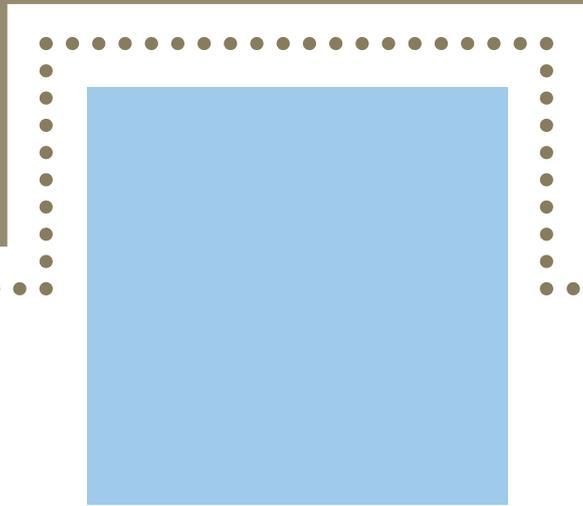
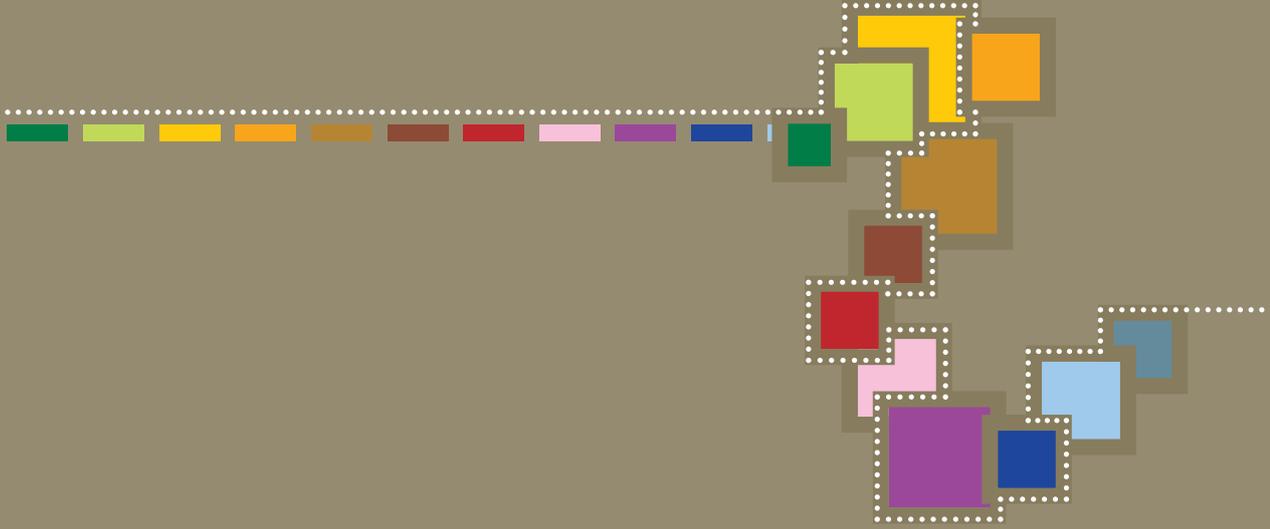
Bâtiment 2 – salle 314

Ouvert au public du lundi au jeudi de 9h30 à 17h30

siou@univ-tlse2.fr

05 61 50 45 15





Quelques références utiles



Les Aventures
du Doctorant 

à l'Université Toulouse II-Le Mirail •••••



Quelques références utiles

Webographie : des sites internet sur la thèse

Ministère de l'Éducation : informations sur le dispositif de diffusion des thèses

<http://www.sup.adc.education.fr/bib/Acti/These/theses.htm>

Site de l'ABES : informations sur les thèses par l'Agence bibliographique de l'Enseignement Supérieur

<http://www.abes.fr/abes/page,356,theses.html>

FCT : fichier central des thèses en cours de préparation

<http://www.fct.abes.fr>

TEL : serveur des thèses en ligne

<http://tel.archives-ouvertes.fr/>

Signets de la BNF : répertoire de liens sur les thèses et écrits académiques

http://signets.bnf.fr/html/categories/c_011theses.html

Guilde des doctorants : association loi 1901 donnant des informations sur les formations doctorales

<http://guilde.jeunes-chercheurs.org/>

Bibliographie : des guides méthodologiques sur la thèse

L'art de la thèse : comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du Net

par Beaud, Michel ; 1935, Gravier, Magali ; 1967, Tolédo, Alain de

Editeur : Paris, la Découverte

Date de publication : impr. 2005

Comment réussir sa thèse ? : la conduite du projet de doctorat

par Romelaer, Pierre, Kalika, Michel

Editeur : Paris, Dunod

Date de publication : DL 2007

Conseils pour rédiger et présenter un mémoire ou une thèse

par Nzete, Paul

Editeur : Paris, L'Harmattan

Date de publication : DL 2008

De l'écrit universitaire au texte lisible : petit essai sans prétention à l'usage non exclusif des docteurs, doctorants et autres chercheurs qui souhaitent trouver un lectorat pour leurs travaux

par Ferreux, Jean

Editeur : Paris

Date de publication : DL 2009

Dictionnaire typographique : ou petit guide du teneur : à l'usage de ceux qui tapent, saisissent ou composent textes, thèses ou mémoires à l'aide d'un micro-ordinateur

par Clément, Jean-Pierre ; 1945

Editeur : Paris, Ellipses

Date de publication : impr. 2005

Méthodologie de la recherche : guide du jeune chercheur en lettres, langues, sciences humaines et sociales : maîtrise, DEA, master, doctorat

par Guidère, Mathieu

Editeur : Paris, Ellipses

Date de publication : impr. 2003



Quelques références utiles

Les Aventures
du Doctorant
à l'Université Toulouse II-Le Mirail

Méthodologie de la thèse et du mémoire

par Boutillier, Sophie ; 1960, Goguel d'Allondans, Alban, Uzunidis, Dimitri

Editeur : Levallois-Perret, Studyrama

Date de publication : impr. 2009

Rédiger un mémoire professionnel, de master ou une thèse

par Fondanèche, Daniel ; 1945

Editeur : Paris, Vuibert

Date de publication : impr. 2006

Réussir mémoires et thèses en LMD : en 5 phases, les différentes étapes de réalisation de votre mémoire, depuis l'exploration du sujet jusqu'à la soutenance orale

par Constant, Anne-Sophie, Levy, Aldo

Editeur : Paris, Gualino

Date de publication : DL 2006

Un genre universitaire : le rapport de soutenance de thèse

par Dardy, Claudine, Ducard, Dominique, Maingueneau, Dominique, Centre d'étude des discours, images, textes, écrits et communications, Créteil

Editeur : Villeneuve-d'Ascq (Nord), Presses universitaires du Septentrion

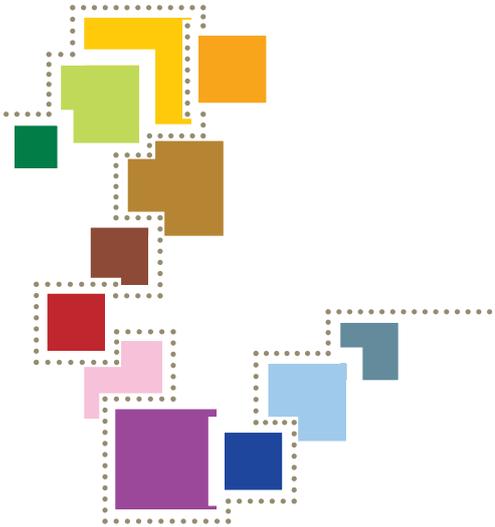
Date de publication : DL 2002



Les Aventures du Doctorant

à l'Université Toulouse II-Le Mirail

*Avec nos remerciements
aux précédents rédacteurs du « Guide du thésard » (1998)*



Comité de pilotage

Karine Aura
Audrey Bartélémy
Katia Dago
Danièle Dattas
Fabienne Denuc
Lydie Fernandez
Marie-Christine Jaillet
Monique Martinez
Pierre Molinier
Sophie Périard
Valérie Sanchou
Chantal Zaouche Gaudron

Collaboration

Agnès Bégué
Cécile Cadène
Christine Calvet
Nadine Cascino
Marie-Cécile Clare
Perla Cohen
Marianne Delacourt
Véronique Fontanilles
Catherine Giraud
Florence Grellier
Bertrand Jouve
Michel Lehmann
Marie-Laure Maraval
Frédéric Marty
Cyrille Muñoz
Céline Pottier
Paule Sanchou
Valérie Sanchou
Annie Soulié
Sylvie Toullalan
Nathalie Tullio
Céline Vaguer

Comité de lecture

Michel Bertrand
Jean-Yves Laurichesse
Lydie Le Penven-Fernandez
Bastien Trémolière

Responsable de la publication

Chantal Zaouche Gaudron

Réalisation

Benoît Colas, CPRS



Les Aventures du Doctorant



à l'Université Toulouse II-Le Mirail

Université de Toulouse II-Le Mirail
5, allées Antonio Machado 31058 TOULOUSE cedex 9
<http://www.univ-tlse2.fr/>